

CAN-2025 (1/8^e de finale) :



Algérie

1



RDC

0

(ap)

Boulbina au bout du suspense...

Que ce fut dur, mais savoureux à la fin. L'équipe nationale franchit difficilement l'obstacle congolais, mais encore une fois elle prouve toute sa valeur. L'inattendu Boulbina est sorti de nulle part pour endosser le costume de héros. Il n'oubliera pas cette soirée, nous non plus...

Lire page 15

Présidence



Le président de la République reçoit l'ambassadrice des États-Unis d'Amérique en Algérie

Lire page 16

Economie numérique

Le commerce électronique frôle 1,9 milliard de dollars en 2023

Lire page 6

Les défis de l'eau au cœur du débat parlementaire

Derbal expose la stratégie face aux effets du changement climatique

Lire page 4

Rail minier

Premiers tests sur la ligne Béchar-Tindouf-Gara Djebilet longue de 950 km

Lire page 6

Lutte contre la drogue



Un enjeu national au cœur du débat parlementaire

Lire page 4

Risques professionnels

Saïhi mise sur la prévention intelligente dans le BTP et l'irrigation

Lire page 5

Le ministère de la Communication ouvre le dialogue avec le monde académique

Vers des partenariats structurants pour moderniser le système médiatique national

Lire page 16

Le ministre de l'Intérieur vient de le réaffirmer :

«La sécurité du citoyen est une priorité du président de la République»



Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïhi Sayoud, a indiqué, hier, que le nouveau texte de loi portant code de la route traduit une «vision politique claire» axée sur la prévention et la responsabilité de toutes les parties impliquées dans les accidents de la route. Présentant le texte de loi devant la Commission de l'équipement et du développement local du Conseil de la nation, M. Sayoud a précisé que le nouveau texte «traduit, dans sa substance, une intention sincère et une vision politique claire», rappelant que la sécurité des citoyens est une des priorités du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et un engagement de l'Etat envers le peuple. Dans sa version modifiée, le Code de la route repose sur une «approche globale et intégrée qui appelle la conjugaison des efforts de tous les acteurs, chacun dans son domaine de compétence, pour parvenir à un système de circulation sûr et durable», a expliqué le ministre. Ce texte «se distingue par sa précision et sa clarté dans la définition des dispositions relatives à la sécurité routière, à travers l'introduction de mesures préventives obligatoires, jugées essentielles pour garantir l'intégrité des véhicules et des routes», a-t-il poursuivi.

Lire page 3

Intempéries

La Protection civile fait part des dégâts matériels sans pertes humaines dans plusieurs wilayas

Les intempéries enregistrées au cours des dernières 24 heures dans plusieurs régions du nord du pays ont causé d'importants dégâts matériels, sans toutefois faire de victimes, selon un communiqué rendu public par la Direction générale de la Protection civile (DGPC). Les fortes pluies accompagnées de vents violents ont notamment touché les wilayas d'Alger, Tipasa, Mostaganem, Mascara, Bouira et Tizi-Ouzou, mobilisant les unités de la Protection civile pour de nombreuses interventions. À Alger, les services de secours sont intervenus pour plusieurs chutes d'arbres provoquées par les rafales de vent. Deux véhicules ont été endommagés, l'un à la cité des 504 Logements dans la commune de Gué de Constantine, l'autre à la cité Oued Tarfa dans la commune de Draria. Par ailleurs, un panneau publicitaire s'est effondré sur des câbles électriques à la rue Hassan-Badi, dans la commune d'El Harrach. Aucun blessé n'a été signalé. Un glissement partiel de terrain a également été enregistré dans la commune de Bologhine, sans causer de dégâts. Dans la wilaya de Mostaganem, les vents violents ont entraîné la chute de tronçons d'arbres ainsi que de câbles électriques au centre-ville des communes de Mostaganem et de

Mezagrane, perturbant temporairement la circulation et l'alimentation électrique dans certains quartiers. À Tipasa, un tronçon d'arbre est tombé sur un véhicule léger à la cité El Kares, dans la commune de Koléa. Là encore, aucun blessé n'est à déplorer, selon la Protection civile. Les intempéries ont également eu un impact notable sur le trafic routier dans les wilayas de Mascara, Tizi-Ouzou et Bouira. À Mascara, la route nationale N°17 reliant les communes de Hacine et d'El Mohammadia a été coupée à la circulation au point kilométrique 54, en raison de la montée des eaux. À Tizi-Ouzou, la RN 33 reliant cette wilaya à celle de Bouira a été fermée à la circulation à hauteur du lieu-dit Assoul, dans la commune d'Aït Boumahdi, à cause de l'accumulation de neige. La même route a également été coupée dans la commune d'El Asnam, zone Assoul, dans la wilaya de Bouira. La DGPC appelle les citoyens à la vigilance, notamment lors des déplacements, et rappelle l'importance de respecter les consignes de sécurité face aux conditions météorologiques difficiles. Les unités de la Protection civile demeurent mobilisées pour intervenir en cas de besoin et assurer la sécurité des personnes et des biens.



Douanes

Saisie d'importantes quantités de drogues durant le troisième trimestre 2025

Dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de contrebande, de trafic illicite et de criminalité transfrontalière, les brigades douanières opérationnelles ont saisi, au cours du troisième trimestre de l'année écoulée, d'importantes quantités de drogues, et ce, dans le cadre de l'exercice de leurs missions de protection à travers l'ensemble du territoire douanier, en étroite coordination avec les différents corps de sécurité», a indiqué la DGD, dans le dernier numéro de la revue des Douanes. Selon le bilan, 3,587 millions d'unités de comprimés psychotropes, plus de 2214 kg de kif traité et 151,403 kg de cocaïne, ont été saisis. Le bilan fait également état de la saisie de 15 815 litres de boissons alcoolisées, plus

de 107 000 paquets de cigarettes et 4513 kg de tabac. Par ailleurs, les brigades douanières ont procédé à la saisie de six armes à feu, de 623 unités de munitions, et de plus de 116 000 unités de pétards et de produits pyrotechniques. Aussi, dans le cadre de la lutte contre la spéculation et la contrebande de produits de consommation subventionnés, et pour garantir la stabilité des prix et du marché national, de préserver le pouvoir d'achat du citoyen et d'assurer son approvisionnement en différents produits de consommation, les services des Douanes ont saisi, durant la période allant de juillet septembre 2025, 41 580 kg, plus de 12 000 litres de produits subventionnés, et de 74 934 litres de carburant.

El Tarf

Deux véhicules de tourisme aux réservoirs modifiés par la contrebande de carburant, interceptés

Deux véhicules de tourisme dont les réservoirs ont été modifiés pour être utilisés dans la contrebande de carburant ont été interceptés dans la wilaya d'El Tarf. Le responsable de la communication de ce corps constitué, l'officier de police principal Hamza Djellab, a précisé que cette opération, inscrite dans le cadre d'une coordination opérationnelle entre les services de police, de la

Gendarmerie nationale et des Douanes algériennes visant à protéger l'économie nationale et à lutter contre la contrebande et les crimes transfrontaliers, a été menée lors d'une patrouille à l'entrée de la commune frontalière de Souarekh. Lors de cette opération, au cours de laquelle des véhicules de différentes catégories étaient surveillés, les deux voitures en question ont été intercep-

tées et leurs conducteurs interpellés en raison des modifications apportées à leurs réservoirs pour la contrebande d'essence. Le responsable de la communication de la Sûreté de wilaya a ajouté que les dispositions légales d'usage ont été prises, de concert avec les autorités judiciaires territorialement compétentes, à l'encontre des individus arrêtés.

Alger

Arrestation de 9 individus appartenant à des réseaux criminels organisés spécialisés dans le trafic de drogue

Dans le cadre d'affaires distinctes traitées au cours de la semaine écoulée, les services de Sûreté de la wilaya d'Alger, représentés par les brigades mobiles de la Police judiciaire de Djasr Kasentina, Bir Mourad Raïs et El Hammamet, ainsi que la brigade de la Police judiciaire d'Hussein Dey, ont procédé à l'arrestation de neuf individus, dont une femme, opérant au sein de réseaux criminels organisés spécialisés dans le trafic de drogue et de psychotropes». Ces opérations ont également permis

«la saisie de plus d'un kg de kif traité et de 1665 comprimés psychotropes, ainsi que d'une somme d'argent en monnaie nationale de 58,8 millions de centimes provenant du trafic de ces poisons». Ces affaires font suite à «l'exploitation d'informations sécuritaires parvenues aux mêmes services, selon lesquelles des individus se livraient au trafic de drogue et de psychotropes de différents types, au niveau de plusieurs quartiers de la capitale, suite à quoi, la Police judiciaire a entamé des opérations

d'investigation et d'enquête sur la base de ces informations, ce qui a permis l'identification des mis en cause». «En coordination avec le parquet territorialement compétent, les opérations policières ont été planifiées au niveau de ces foyers criminels, avec perquisition des domiciles des suspects, ce qui a permis leur arrestation et celle de leurs complices». «Les mis en cause ont été présentés devant le parquet territorialement compétent, conformément aux dossiers de procédures pénales».

Aéroport Houari-Boumédiène

Une passagère marocaine prise en charge après un malaise en vol

La télévision publique a révélé, hier qu'un avion appartenant à la compagnie Tunisair a effectué un atterrissage d'urgence à l'aéroport Houari-Boumédiène d'Alger. Selon la même source, cet atterrissage est intervenu suite au malaise d'une passagère marocaine, qui a été évacuée par les services de la Protection civile vers l'hôpital Mustapha-Pacha.



Quotidien National d'Information

Edité par la Sarl Echo Medias Algérie

Fondateur
Tewfiq Meraou

Directeur de la Publication
Ahsene Saaïd

Directrice de la Rédaction
D' Lila Meraou

Rédacteur en Chef
Mouloud Hamdi

Directeur Technique
Walid Boumaaraf

Siège Social : 32, Avenue de Maubeuge - Alger

Rédaction : Coopérative SIKH - Les Sources - Bir Mourad Raïs - Alger

Tél-Fax : 023 54 80 82

Administration et Publicité

Tél-Fax : 023 54 80 81

Compte N° : 00500111400213631013

Diffusion Ouest-Centre-Est

Zigzag Presse

Impression SIA

«POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A :

L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité» Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger.

Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42

Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77

E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la rédaction ne sont pas restitués et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

 www.lechodalgerie.dz

 E-mail : echodalgerie@gmail.com

 L'Echo d'Algérie Quotidien National d'Information

 @echodalgerie_dz

Mercredi 7 janvier 2026

Le ministre de l'Intérieur vient de le réaffirmer : «La sécurité du citoyen est une priorité du président de la République»

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a indiqué, hier, que le nouveau texte de loi portant code de la route traduit une «vision politique claire» axée sur la prévention et la responsabilité de toutes les parties impliquées dans les accidents de la route.

Présentant le texte de loi devant la Commission de l'équipement et du développement local du Conseil de la nation, M. Sayoud a précisé que le nouveau texte «traduit, dans sa substance, une intention sincère et une vision politique claire», rappelant que la sécurité des citoyens est une des priorités du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et un engagement de l'Etat envers le peuple. Dans sa version modifiée, le Code de la route repose sur une «approche globale et intégrée qui appelle la conjugaison des efforts de tous les acteurs, chacun dans son domaine de compétence, pour parvenir à un système de circulation sûr et durable», a expliqué le ministre. Ce texte «se distingue par sa précision et sa clarté dans la définition des dispositions relatives à la sécurité routière, à travers l'introduction de mesures préventives obligatoires, jugées essentielles pour garantir l'intégrité des véhicules et des routes», a-t-il poursuivi. Dans la nouvelle version, les responsabilités sont, pour la première fois, étendues à toutes les parties impliquées dans les accidents de la route, et ne sont plus limitées aux seuls conducteurs sans tenir compte des circonstances environnantes, a fait observer le ministre. Cette orientation s'inscrit dans le cadre de la consolidation de l'arsenal juridique en matière de sécurité routière, à travers le renforcement des mesures et dispositions permettant d'en finir avec le phénomène de l'insécurité routière et de créer un environnement de circulation sûr, tenant compte de l'ensemble des facteurs à l'origine des accidents de la circulation, du véhicule à l'état des routes, en passant par le facteur humain, a encore précisé Sayoud. Le texte de loi vient renforcer le volet préventif et encourager la culture du signalement des comportements compromettant la sécurité routière, tout en associant la société civile à la diffusion de la culture de la sécurité sur les routes, a souligné le ministre, faisant état de l'institution, dans le nouveau texte, d'une Journée nationale de la sécurité routière et du Prix du président de la République pour la sécurité routière, en guise d'encouragement aux efforts en faveur de la sécurité routière. Pour rappel, le chef de l'Etat avait instruit le gouvernement à l'effet de procéder à l'élaboration de nouvelles législations relatives à la réglementation de la circulation routière, notamment en ce qui concerne les modalités de délivrance du permis de conduire. Il avait décidé, en outre, d'imputer la responsabilité civile aux auteurs d'accidents de la route, de soumettre les conducteurs à un contrôle périodique et de renforcer les centres de contrôle pour détecter une éventuelle consommation de drogues ou de substances psychotropes. La responsabilité en cas d'accidents sera également étendue, pour la première fois, aux parties chargées de la réalisation et de l'entretien des routes, aux auto-écoles, aux organismes de contrôle technique des véhicules, ainsi qu'à toute autre partie dont la responsabilité serait établie dans des accidents. Par la même occasion, les services de la Gendarmerie et de la Sûreté nationales ont été chargés d'intensifier les contrôles à travers l'ensemble du territoire national afin de veiller à la stricte application du Code de la route et de lutter ainsi contre le terrorisme routier. Il y a lieu de relever, à ce titre, qu'en dépit des différentes mesures prises par les pouvoirs publics et les campagnes d'information et de sensibilisation initiées sur la sécurité routière, les accidents de la route continuent de faire des victimes quasi-quotidiennement. Partant de ce constat alarmant, le président de la République avait chargé le Premier ministre de tenir un conseil interministériel consacré exclusivement à l'examen du fléau des accidents de la route, ce qui dénote tout l'intérêt accordé par les pouvoirs publics à ce phénomène récurrent. A cet égard, le gouvernement est appelé à proposer des mesures susceptibles de mettre fin à ces catastrophes qui ont pris des proportions inacceptables et intolérables, avec la hausse constante et préoccupante de sinistres sur nos routes, occasionnant des pertes humaines et matérielles et impactant la santé publique et l'intégrité du citoyen. Il faut dire qu'en dépit également du durcissement des lois, le facteur humain demeure la première cause des drames routiers, en particulier dans les transports des voyageurs et les transports de marchandises, illustrés par des accidents meurtriers. Selon la responsable de la communication auprès de la Délégation nationale à la sécurité routière (DNSR), Fatma Khellaf, la hausse constante du nombre d'accidents de la route et de leurs victimes a nécessité l'introduction de nouvelles mesures dans le projet de loi



sur le Code de la route, qui est en phase d'enrichissement, ajoutant que ces mesures visent à renforcer les éléments de prévention et d'instaurer une culture routière, en précisant les responsabilités pour la sécurité des conducteurs et des piétons. Elle a expliqué que cette nouvelle approche en la matière permettra de lutter plus efficacement contre le phénomène de l'insécurité routière, en limitant les comportements imprudents qui mettent en péril la vie des usagers de la route et en promouvant la culture de respect des règles de conduite.

Ces nouvelles dispositions s'inscrivent parmi les principaux objectifs du Code de la route, qui regroupe toutes les règles régissant la circulation des véhicules et des piétons sur les routes, et ce, afin d'assurer un degré maximal de sécurité et de sûreté à ses usagers et de prévenir les accidents, notamment les plus graves.

Ainsi, le Code de la route vise, dans sa mouture amendée, à passer du traitement conjoncturel des accidents de la route à l'établissement d'une approche préventive globale, reposant sur l'engagement de la responsabilité légale de chaque partie, de manière à réduire les causes des accidents, à évaluer les comportements dangereux et à ancrer la culture du respect des règles de circulation, comme condition essentielle pour protéger la vie humaine et les biens. Pour atteindre cet objectif, il a été procédé, dans le cadre de ce projet de loi, à l'élargissement du champ de responsabilité pour y inclure les auto-écoles, les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, les personnes en charge de l'amélioration du réseau routier et des travaux de maintenance, ainsi que les agents de contrôle et d'inspection et autres intervenants dans le domaine de la sécurité routière. Le projet de loi impose également des spécificités techniques précises relatives aux véhicules ainsi que des mesures procédurales garantissant la sécurité de leurs conducteurs, en assurant l'aménagement permanent et la maintenance des infrastructures routières, et en dotant les services compétents de contrôle en équipements numériques. Par ailleurs, le texte prévoit des dispositions répressives incluant l'aspect préventif, pour exhorter les usagers de la route à respecter les règles de sécurité routière, tout en encourageant l'ensemble des catégories à se distinguer dans ce domaine, et ce, à travers la création du prix du président de la République en la matière. De son côté, le président de l'Académie nationale de la sécurité routière, Ali Chekian, a estimé que le texte de loi, dans sa nouvelle mouture, vient répondre à une réalité routière préoccu-

pante, que démontrent les chiffres enregistrés, consistant en le nombre élevé de décès, de blessés et de personnes handicapées, en sus des pertes matérielles, ce qui représente un lourd fardeau pour la société et l'Etat. Ce texte, qui intervient, conformément aux orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, adopte une approche basée sur la complémentarité entre les aspects préventif et coercitif, a-t-il ajouté, soulignant que le facteur de prévention se manifeste par «le traitement du problème avant la survenue de l'accident, ce qui constitue un choix décisif pour réduire les accidents de la route et, par conséquent, le nombre de victimes. Cet aspect se traduit par la volonté de renforcer la formation et la qualification au niveau des auto-écoles, d'unifier leurs programmes et de les relier à des plateformes numériques d'évaluation, tout en durcissant les conditions d'obtention et de renouvellement du permis de conduire, notamment pour ce qui est de la conduite professionnelle. Le président de l'Académie a insisté également sur l'importance de la réorganisation des établissements de transport collectif, en activant un ensemble de mesures de sécurité, à l'instar de l'obligation d'affecter un conducteur accompagnateur pour les longs trajets et la mise en place d'une formation professionnelle pour les chauffeurs de transport scolaire, outre la régulation des horaires de travail et de repos, le renouvellement du parc d'autobus, le traitement des points noirs sur les routes, ainsi que l'aménagement de l'ingénierie, qui garantit le facteur de prévention lors de la conduite. Selon l'intervenant, l'opération de prévention vise à réduire les facteurs de risque dans la chaîne de la circulation, dans le but de réduire le nombre de victimes des accidents de la route. Concernant l'aspect coercitif, M. Chikian a expliqué qu'il repose sur la fermeté face aux comportements dangereux, à travers le durcissement des peines infligées aux auteurs d'infractions à l'origine d'accidents mortels, notamment ceux dont la responsabilité est établie pour conduite sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool. Dans ce cadre, le responsable a rappelé la nécessité d'accélérer la généralisation de l'application du permis de conduire à points, étant un outil efficace permettant de lier l'infraction au comportement récurrent, soulignant l'importance du registre national des infractions qui constitue une base de données centrale commune entre les autorités sécuritaires, les juridictions et les compagnies d'assurance. Il a tenu à indiquer que la répression n'est pas une fin en soi, mais un moyen de corriger le comportement et de protéger la vie humaine, ce qui fait du nouveau Code de la route un texte qui traduit clairement cette vision fondée sur la réduction des risques, par la prévention des comportements à risques avec des mesures coercitives et en garantissant la transparence et l'efficacité à travers la numérisation.

T. Benslimane

Lutte contre la drogue

Un enjeu national au cœur du débat parlementaire

Le président de l'Assemblée populaire nationale, Brahim Boughali, a présidé une journée parlementaire consacrée à «la prévention des dangers de la drogue sur la société et le traitement de l'addiction», organisée par la Commission de la jeunesse, des sports et de l'activité associative. Une rencontre qui a mis en lumière l'ampleur des défis posés par ce fléau et la nécessité d'y apporter des réponses multidimensionnelles.

Dans son intervention, M. Boughali a souligné que le choix de cette thématique traduit la conscience aiguë des représentants du peuple face aux menaces croissantes qui pèsent sur la société, en particulier sur la jeunesse, considérée comme le socle du présent et l'enjeu stratégique de l'avenir. Il a insisté sur le fait que la drogue ne relève plus uniquement des sphères sanitaire ou sociale, mais constitue désormais un défi national complexe touchant à la stabilité de l'État et à la cohésion sociale. Le président de l'Assemblée a mis en exergue le caractère transfrontalier et évolutif de l'addiction, étroitement lié aux mutations économiques, sociales et culturelles profondes. Il a relevé que les études de terrain démontrent que l'addiction n'est plus un phénomène marginal ou une simple déviance individuelle, mais le révélateur de déséquilibres structurels nécessitant une approche globale, allant au-delà des réponses sécuritaires classiques. À ce titre, Boughali a rappelé que l'addiction est une maladie chronique et multidimensionnelle, résultant de facteurs psychologiques, sociaux et économiques imbriqués. Toute politique publique qui ignorerait cette complexité resterait, selon lui, d'un impact limité. Il a également indiqué que la propagation de ce phénomène met en évidence la fragilité de certaines structures sociales essentielles, telles que la famille, l'école et

le mouvement associatif. Sur le plan juridique, le président de l'Assemblée populaire nationale a salué le cadre législatif adopté par le législateur algérien, qui criminalise le trafic et la promotion des stupéfiants tout en consacrant le principe de la prise en charge sanitaire et thérapeutique des personnes dépendantes, considérées comme des victimes. Il a toutefois appelé à une révision continue des textes afin de les adapter aux nouvelles réalités, dans un souci d'équilibre entre dissuasion et protection de la santé publique, ainsi qu'entre sanction et réinsertion. Boughali a, par ailleurs, rendu hommage aux efforts des services de sécurité, notamment ceux de l'Armée nationale populaire, pour la sécurisation des frontières et le démantèlement des réseaux criminels. Il a plaidé pour une approche sécuritaire préventive reposant sur le renseignement, la coordination institutionnelle et le renforcement de la coopération régionale et internationale. Insistant sur le rôle central de la prévention, il a affirmé que celle-ci demeure le pilier fondamental de toute stratégie efficace, à travers l'intégration de l'éducation sanitaire et psychologique dans le système éducatif et l'orientation des médias vers un discours de sensibilisation responsable. Il a également mis l'accent sur la nécessité de développer les centres spécialisés dans le traitement des addictions et d'assurer la réinsertion profes-



sionnelle et sociale des personnes rétablies. Enfin, le président de l'Assemblée populaire nationale a souligné le rôle des députés dans l'élaboration des lois, le contrôle de la mise en œuvre des politiques publiques et l'évaluation de leur efficacité. Il a réaffirmé

l'engagement de l'institution parlementaire à poursuivre la modernisation du cadre législatif et à soutenir toutes les initiatives visant à bâtir une société algérienne solidaire, cohésive et régie par l'État de droit.

Nora Mohammadi

Réformes judiciaires et nationalité à l'examen au Conseil de la nation

Le ministre de la Justice auditionné sur deux projets de loi structurants



La Commission des affaires juridiques, administratives, des droits de l'homme, de l'organisation locale, de l'aménagement du territoire et du découpage territorial du Conseil de la nation a tenu, lundi à Alger, une réunion consacrée à l'audition du représentant du gouvernement, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaa, dans le cadre de l'examen de deux textes de loi majeurs : le projet de loi organique portant statut fondamental de la magistrature et le projet de loi portant Code de la nationalité algérienne. La

réunion s'est déroulée sous la présidence du président de la Commission, Mohamed Rebbah, en présence du vice-président du Conseil de la nation chargé de la législation et des relations avec le gouvernement et l'Assemblée populaire nationale, Mourad Lakehal, ainsi que de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali. Lors de son intervention, le ministre de la Justice a présenté un exposé détaillé sur le projet de loi organique portant statut fondamental de la magistrature. Il a expliqué que ce texte répond

aux exigences constitutionnelles, notamment en consacrant le principe de l'indépendance de la justice, en garantissant la neutralité du magistrat et en assurant sa protection contre toute forme de pression ou d'influence. Selon M. Boudjemaa, le projet vise à moderniser le cadre juridique régissant la carrière professionnelle des magistrats, en conférant un rôle central au Conseil supérieur de la magistrature en matière de nomination, de promotion, de mutation et de discipline, sur la base de critères objectifs et transparents. Le texte tend également à améliorer le fonctionnement du service public de la justice, à consacrer les principes d'efficacité et de probité, et à rehausser la qualité de la prestation judiciaire afin de renforcer la confiance du citoyen dans l'institution judiciaire. Le ministre a, en outre, mis en lumière les garanties juridiques et professionnelles prévues au profit des magistrats, notamment la stabilité dans l'emploi, le renforcement de la protection juridique dans l'exercice des fonctions, ainsi que l'organisation des droits et des devoirs de manière à concilier la liberté du juge avec les exigences de réserve et d'indépendance. S'agissant du projet de loi modifiant et complétant le Code de la nationalité algérienne, M. Boudjemaa a indiqué que ce texte s'inscrit dans le cadre de la protection du caractère souverain du lien de la nationalité algérienne, en tant que relation juridique et politique fondamentale entre l'individu et l'État. Il a précisé que les amendements proposés visent à encadrer avec rigueur les cas de déchéance de la nationalité, en tant

que mesure exceptionnelle, strictement limitée à des situations bien définies, portant atteinte aux intérêts supérieurs de l'État ou à sa sécurité. Le ministre a insisté sur le fait que le texte consacre des garanties juridiques et procédurales claires, destinées à prévenir toute application arbitraire des dispositions relatives à la déchéance de la nationalité. Ces garanties s'inscrivent dans le respect des droits et libertés fondamentaux consacrés par la Constitution, tout en assurant le droit de recours, conformément aux règles juridiques en vigueur. Il a également souligné que le projet tient compte des engagements internationaux de l'Algérie, sans porter atteinte à la compétence souveraine de l'État en matière de nationalité. De son côté, le président de la Commission a souligné l'importance majeure des deux textes soumis à l'examen, rappelant qu'ils s'inscrivent dans le processus de réforme législative et dans la mise en œuvre des dispositions de la Constitution de 2020, initiée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Ces réformes visent, a-t-il précisé, à consolider l'État de droit, à garantir l'indépendance de l'autorité judiciaire et à protéger les intérêts supérieurs de l'État. Pour rappel, la Commission s'attelle actuellement à l'élaboration des deux rapports préliminaires relatifs à ces projets de loi, en vue de leur présentation aux membres du Conseil de la nation lors des séances plénières consacrées à leur examen et à leur débat, prévues les 13 et 20 janvier 2026.

Sonia Stambouli

Les défis de l'eau au cœur du débat parlementaire

Derbal expose la stratégie face aux effets du changement climatique

Le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, a présenté, ce mardi, un exposé devant la Commission de l'agriculture, de la pêche maritime et de la protection de l'environnement de l'Assemblée populaire nationale, présidée par le député Ferhani Bachir. Cette intervention a été consacrée à l'état des lieux de l'irrigation agricole en Algérie et aux enjeux liés à la sécurisation des ressources en eau. Dans sa présentation, le ministre a mis en lumière les défis majeurs auxquels fait face le secteur, notamment en matière d'approvisionnement en eau d'irrigation dans un contexte marqué par les changements climatiques. Il a souligné l'impact direct de ces mutations sur les ressources hydriques, aussi bien super-

ficielles que souterraines, appelant à une gestion rationnelle et durable de l'eau. Derbal a insisté sur le lien étroit et indissociable entre les secteurs de l'hydraulique et de l'agriculture, rappelant que l'eau constitue un facteur déterminant pour garantir une agriculture durable, performante et capable de répondre aux exigences de la sécurité alimentaire. Il a, à ce titre, mis en avant l'importance d'une coordination renforcée entre les différents acteurs concernés afin d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles. À l'issue de l'exposé, les membres de la Commission ont pris la parole pour exprimer leurs préoccupations et soulever diverses questions relatives au secteur de l'irrigation dans

plusieurs wilayas du pays. Les échanges ont porté sur les contraintes locales, les besoins spécifiques des exploitations agricoles et les perspectives d'amélioration des infrastructures hydrauliques. Répondant aux interventions des députés, le ministre de l'Hydraulique a apporté des explications détaillées et présenté les mesures engagées par son département pour soutenir ce secteur stratégique. Il a réaffirmé l'engagement des pouvoirs publics à renforcer les capacités d'irrigation, à préserver les ressources en eau et à accompagner le développement agricole dans une logique de durabilité et d'adaptation aux défis climatiques.

Rym Hamzaoui

Risques professionnels

Saïhi mise sur la prévention intelligente dans le BTP et l'irrigation

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Abdelhak Saïhi, a présidé, lundi, au siège du ministère, une réunion d'évaluation consacrée au suivi des activités de l'Autorité de prévention des risques professionnels dans les secteurs de la construction, des travaux publics et de l'irrigation.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des réunions périodiques tenues par le ministre afin d'évaluer les performances, mesurer les indicateurs d'activité et suivre la mise en œuvre des recommandations relatives à l'amélioration du service public, notamment dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail, ainsi que de la prévention des risques professionnels. Au cours de la réunion, le directeur général de l'Autorité a présenté un exposé détaillé sur les actions menées, le niveau de mise en œuvre des plans de prévention et les principaux axes du programme de travail pour l'année 2026. À l'issue de cette présentation, le ministre a dégagé une série d'orientations stratégiques axées sur le renforcement de l'efficacité de la prévention sur le terrain. Parmi les priorités fixées figure l'intensification des interventions au niveau des chantiers de construction, de travaux publics et d'irrigation, sur la base d'indicateurs de risques et de taux d'accidents. Les actions de contrôle et de prévention devront être orientées en priorité vers les entreprises à haut risque et à forte intensité de main-d'œuvre. Le ministre a également insisté sur l'adoption d'une approche nationale unifiée de prévention des risques professionnels, fondée sur un ciblage intelligent des ateliers et des entreprises, en s'appuyant sur les bases de données et l'analyse des taux d'incidents. Cette démarche vise la transition vers un système préventif intelligent reposant sur des solutions numériques et des mécanismes automatisés d'évaluation des risques. Il a, en outre, souligné la nécessité d'un suivi rigoureux et continu de la mise en œuvre des programmes de prévention en matière de

santé et de sécurité au travail, avec une application stricte des textes réglementaires. Cela inclut l'élaboration de rapports détaillés, le renvoi des infractions aux autorités compétentes et une coordination étroite avec les services de l'Inspection du travail, afin de renforcer l'efficacité des actions de contrôle, d'inspection et de sensibilisation. Dans le même esprit, l'accompagnement des entreprises dans la préparation et la mise en œuvre de mesures préventives collectives et individuelles adaptées aux activités de construction, de travaux publics et d'irrigation a été mis en avant comme un levier essentiel pour réduire les risques professionnels. Le ministre a par ailleurs insisté sur l'importance de mettre en place des mécanismes unifiés de collecte et d'analyse des données relatives aux accidents du travail et aux dangers professionnels, afin de produire des études analytiques proactives capables de soutenir la prise de décision et d'améliorer les politiques nationales de prévention. Il a également appelé au développement de programmes de formation numérique au profit des travailleurs et des entreprises, à travers des plateformes interactives destinées à renforcer la culture de prévention et de sécurité, tout en élargissant les actions de sensibilisation grâce à la numérisation. Parmi les autres axes structurants évoqués figurent l'accélération de la numérisation de l'ensemble des services de l'Autorité de prévention, l'abandon progressif des modes de gestion traditionnels, ainsi que la mise en place d'un système national d'information intégré, sécurisé et interopérable, conforme aux normes modernes en matière de santé et de sécurité au travail. Enfin, le ministre a



annoncé la préparation d'un plan stratégique pour la période 2026-2030, aligné sur la politique nationale de transformation numérique. Ce plan sera axé sur la numérisation du parcours préventif, l'amélioration de la qualité des services et la facilitation de l'accès à l'information au profit des entreprises et des travailleurs. À l'issue de la réunion, M. Saïhi a réaffirmé que la numérisation

et la prévention intelligente constituent deux piliers fondamentaux pour la construction d'un système national efficace de sécurité et de santé au travail, rappelant que la protection des travailleurs, en particulier dans les secteurs du BTP et de l'irrigation, demeure une priorité et une responsabilité collective.

Sarah Cheriet

Formation professionnelle

Une session nationale pour renforcer compétences et performance



La ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nacima Arhab, a donné, lundi à Alger, le coup d'envoi d'une session nationale de formation complémentaire préalable à la promotion. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement des parcours de promotion professionnelle et du renforcement des compétences professionnelles et pédagogiques des personnels du secteur, selon un communiqué du ministère. Dans une allocution prononcée à cette occasion, Mme Arhab a souligné que la formation préalable à la promotion constitue un mécanisme stratégique pour l'amélioration de la qualité des performances au sein des établissements de formation. Elle a mis en avant son rôle dans la valorisation des ressources humaines et l'accompagnement des mutations accélérées liées à la transformation numérique et technologique, ainsi que dans la promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation, en adéquation avec les exigences du marché du travail et du développement durable. La ministre a précisé que ces sessions s'inscrivent dans le processus de réforme globale engagé dans le secteur, notamment à la lumière de la promotion exceptionnelle ayant concerné près de 16 000 employés. Elle a rappelé, à ce titre, que la poursuite des programmes de qualification et de formation continue constitue un pilier essentiel pour la motivation des ressources humaines et l'amélioration de la qualité du produit de la formation. Nacima Arhab a appelé les directeurs des instituts de formation et d'enseignement professionnels concernés à assurer une supervision directe et un

suivi rigoureux du déroulement de ces sessions. Elle a insisté sur l'importance de la discipline des bénéficiaires et du respect des normes de qualité et d'évaluation, afin de garantir le transfert effectif des connaissances et des compétences acquises vers le terrain, au bénéfice des apprenants. Au terme de la rencontre, la ministre a écouté les préoccupations et interventions des enseignants et des représentants des personnels, les rassurant quant à leur prise en charge et à leur examen dans le cadre des lois et règlements en vigueur, en vue d'améliorer les conditions professionnelles et sociales. Elle a également réaffirmé son engagement à poursuivre le soutien aux programmes de formation et de promotion et à consacrer l'approche par compétences, soulignant que l'investissement dans la ressource humaine demeure un levier fondamental pour la réussite de la réforme du secteur et la construction d'une économie productive fondée sur la compétence et la valeur ajoutée. Cette session nationale concerne six instituts de formation et d'enseignement professionnels. Elle a été lancée à l'occasion d'une rencontre nationale organisée par visioconférence, en présence des cadres centraux, des directeurs d'instituts et des représentants des enseignants et des personnels issus de différentes régions du pays. L'organisation de cette session intervient en application des dispositions de l'arrêté ministériel N°203 du 12 novembre 2025, dont bénéficient 383 employés de différents grades et corps, conclut le communiqué.

Hakim R.

Les services algériens à l'export en vitrine à Constantine

La première édition du salon confirme la dynamique de diversification

Les activités de la première édition du Salon des services exportés se poursuivent à Constantine pour la deuxième journée consécutive. Organisé par le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, en coordination avec la wilaya de Constantine, l'événement se déroule du 5 au 8 janvier courant et réunit 77 exposants représentant différents segments des services destinés à l'exportation. La deuxième journée du salon a été marquée par une dynamique soutenue, illustrée, notamment par l'organisation de rencontres professionnelles bilatérales (B2B) et par des présentations dédiées aux opportunités d'exportation des services algériens. Les échanges ont porté sur plusieurs domaines stratégiques, dont les technologies de l'information et de la communication, les services numériques développés par les start-up, le conseil, le transport et la logistique, l'ingénierie, la formation, ainsi que l'hôtellerie et le tourisme, reflétant la diversité de l'offre nationale et son potentiel de compétitivité sur les marchés extérieurs. La manifestation a également enregistré une affluence notable de professionnels et d'acteurs économiques, aux côtés de représentants d'organismes et d'institutions d'appui à l'exportation. Ces rencontres ont permis d'échanger

autour des mécanismes d'accompagnement des opérateurs économiques et des moyens de valoriser les compétences nationales dans le domaine de l'exportation des services. Le salon des services exportés se positionne ainsi comme un espace opérationnel favorisant le dialogue, la mise en réseau et le partage d'expertises entre les différents intervenants économiques. Il constitue également une étape importante dans le processus de diversification des exportations nationales, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle visant à promouvoir l'exportation des services et à en faire un levier durable de croissance économique. Cette démarche met en lumière le rôle croissant des entreprises de services, des start-up et des compétences nationales dans la dynamique économique du pays, en cohérence avec les orientations visant à renforcer la présence de l'Algérie sur les marchés internationaux. Les activités du salon se poursuivront jusqu'au jeudi 8 janvier en cours, avec un programme riche comprenant des rencontres participatives et des présentations spécialisées, destinées à consolider les échanges et à ouvrir de nouvelles perspectives pour l'exportation des services algériens.

Hakima Halimi



Economie numérique

Le commerce électronique frôle 1,9 milliard de dollars en 2023

L'Algérie poursuit sa transition vers l'économie numérique sur fond d'une volonté politique affirmée et de résultats chiffrés en progression. C'est ce qu'a souligné Wahiba Zeknoun, sous-directrice du commerce électronique au ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché, en mettant en avant les orientations issues des réunions périodiques du Conseil des ministres présidées par le président de la République, traduisant l'engagement de l'État en faveur de la transformation numérique.

Intervenant, hier, dans l'émission «L'Invité du matin» de la Chaîne I de la Radio nationale, Mme Zeknoun a indiqué que les premiers signes concrets de cette mutation se sont manifestés à travers l'organisation du salon national du commerce électronique, tenu durant les deux dernières semaines de décembre dernier. Placée sous l'égide du ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché, la quatrième édition de ce salon, considérée comme la plus importante du genre en Afrique, a attiré plus de 140 000 visiteurs et réuni plus de 300 exposants. Selon elle, cet événement a offert une photographie fidèle du niveau de développement atteint par l'Algérie dans le domaine de l'économie numérique. Il a également mis en évidence l'intérêt croissant des diplômés universitaires pour l'entrepreneuriat, parallèlement à l'amélioration du classement du pays dans les indicateurs internationaux relatifs à l'environnement des affaires, notamment en matière de commerce électronique. Dans ce contexte, Mme Zeknoun a révélé que le volume du commerce électronique en Algérie a atteint près de 1,9 milliard de dollars en 2023, enregistrant un taux de croissance de 0,8 %.

Ces données émanent d'une étude documentée réalisée par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, laquelle a mis en lumière les progrès réalisés par l'Algérie dans ce secteur stratégique. Elle a ajouté que les rapports internationaux confirment cette dynamique, rappelant le classement publié par la même institution onusienne en 2020, qui fait état d'une progression de 29 places de l'Algérie à l'échelle mondiale, la positionnant au quatrième rang africain, derrière la République de

Maurice, l'Afrique du Sud et la Tunisie. La responsable a également fait état d'une hausse significative des transactions financières électroniques, lesquelles ont augmenté de 50% entre 2024 et 2025, aussi bien en nombre d'opérations qu'en valeur financière. Elle a précisé que ces classements internationaux reposent essentiellement sur des indicateurs liés au paiement électronique, au développement des infrastructures et à la qualité des services logistiques. À cet égard, la capacité à livrer des biens et services en moins de 48 heures sur un territoire aussi vaste que celui de l'Algérie constitue un facteur déterminant ayant contribué à améliorer la position du pays dans les classements mondiaux du commerce électronique. Mme Zeknoun a, en outre, mis en avant un indicateur jugé particulièrement positif, à savoir l'augmentation du taux d'adhésion des commerçants à l'activité de commerce électronique, qui a dépassé 92% entre 2020 et 2024. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement du commerce électronique élaborée par le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché en coordination avec les autres départements ministériels concernés, les organismes publics, les opérateurs économiques et les associations de protection des consommateurs. Cette stratégie repose sur plusieurs axes majeurs, dont la mise à jour du cadre juridique régissant le commerce électronique, le renforcement des infrastructures, ainsi que l'adaptation des programmes de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle aux exigences du marché et aux impératifs de la transformation numérique. Abordant la question des moyens et dispositifs de paiement électronique, Mme Zeknoun a assuré de



leur disponibilité expliquant que les retards observés dans leur mise en service sont liés à des contraintes techniques. Celles-ci concernent, notamment la programmation des équipements par les services du ministère des Finances, leur raccordement au réseau, l'intégration des données et la vérification de leur conformité aux normes techniques et sécuritaires, avant leur prise en charge par une entreprise spécialisée chargée de leur intégration au système

bancaire. Enfin, la responsable a appelé l'ensemble des commerçants et opérateurs économiques à s'inscrire pleinement dans cette dynamique, en se rapprochant des établissements bancaires pour l'acquisition de terminaux de paiement électronique, condition essentielle à la consolidation du commerce électronique et de l'économie numérique nationale.

Amel Driss

Rail minier

Premiers tests sur la ligne Béchar-Tindouf-Gara Djebilet longue de 950 km



Les essais techniques préliminaires sur la ligne ferroviaire minière Ouest reliant Béchar, Tindouf et Gara Djebilet ont débuté mardi, à l'aide d'une locomotive spécialement équipée pour le transport de passagers, a annoncé l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (ANESRIF). À cette occasion, le directeur général de l'ANESRIF, Azzedine Fridi, accompagné de cadres centraux de l'agence, des responsables du projet ainsi que des représentants des entreprises et sociétés publiques et du partenaire chinois impliqués dans la réalisation de cette infrastructure stratégique, a effectué un voyage d'essai depuis la gare de Tindouf en direction de Béchar. Le parcours s'est déroulé à bord d'une locomotive dédiée à ce type de tests techniques préliminaires sur une ligne ferroviaire. Ce projet d'envergure, qui s'étend sur 950 kilomètres le long de l'axe Béchar-Tindouf-Gara Djebilet, a été réalisé dans des délais records. Les travaux, lancés à la fin de l'année 2023 sous la supervision de l'ANESRIF en tant que maître d'ouvrage, visent principalement à valoriser le gisement de fer de Gara Djebilet, tout en

contribuant au désenclavement d'une large partie des wilayas du Sud-Ouest. Le projet prévoit, à cet effet, la réalisation de plusieurs gares dédiées aux voyageurs et au transport de marchandises, notamment à Tindouf, Oum Lassel, Gara Djebilet, Tabelbella, Hammaguir et Abadla, renforçant ainsi la connectivité logistique et économique de la région. La mise en œuvre de ce vaste chantier ferroviaire a été assurée principalement par des entreprises nationales, parmi lesquelles Cosider Travaux publics, EPTP Alger, SEROR Est, ENGOA, Infrarail, SNTF, GCB, Infracor et SAPTA, en partenariat avec la société chinoise CRCC. Le suivi technique du projet a, quant à lui, été confié à plusieurs bureaux d'études publics. Les dernières retouches du projet de la ligne ferroviaire minière Ouest sont actuellement en cours, en perspective de sa mise en service au cours du mois de janvier. Cette échéance intervient en application des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, formulées lors de la réunion du Conseil des ministres tenue le 16 novembre 2025.

Amine C.

Filière avicole

Poussins subventionnés et poulet à 280 DA/kg grâce à une convention ONAB-aviculteurs

L'Office national des aliments de bétail (ONAB), filiale du groupe agroalimentaire AGROLOG, a signé, lundi à Alger, une convention de partenariat avec la Fédération nationale des aviculteurs visant à garantir l'approvisionnement régulier du marché national, notamment en poussins et en aliments d'élevage, à des prix subventionnés. La convention a été paraphée par le directeur général de l'ONAB, Lamri Hamitouche, et le président de la Fédération nationale des aviculteurs, Ali Benchaïba, lors d'une cérémonie organisée au siège du groupe AGROLOG, en présence de son PDG, Mohamed Batraoui. Aux termes de cet accord, les aviculteurs bénéficieront de poussins à des prix subventionnés, fixés à 80 dinars l'unité pour le poussin âgé d'un jour, ainsi que de quantités suffisantes d'aliments nécessaires à l'élevage. En contrepartie, ils s'engagent à céder leur production de poulets à l'ONAB à un prix arrêté à 280 DA le kilogramme. La convention prévoit également un dispositif spécifique au profit des aviculteurs disposant de leurs propres unités de production d'aliments. Ces derniers seront approvisionnés en quantités suffisantes de matières premières, notamment le maïs et le soja, en fonction de leurs besoins de production, conformément aux explications fournies lors de la cérémonie de signature. S'exprimant à la presse à l'issue de la signature, M. Batraoui a souligné que cette convention, conclue pour une durée d'une année, s'inscrit dans le cadre de la stratégie

des pouvoirs publics visant le soutien durable de la filière avicole, la lutte contre la spéculation et la protection du pouvoir d'achat du citoyen. Il a précisé que cette initiative s'insère dans une série de dispositions d'urgence mises en œuvre afin d'assurer un approvisionnement régulier du marché national à des prix raisonnables, notamment au regard des perturbations enregistrées dans l'approvisionnement de certaines matières premières, en particulier le maïs. À ce propos, le PDG d'AGROLOG a tenu à rassurer quant à la disponibilité actuelle du maïs au niveau de l'ONAB, à un prix fixé à 4.250 DA le quintal. Il a également rappelé que les aliments destinés à l'élevage avicole sont mis à la disposition des professionnels à des prix encadrés, conformément aux mesures adoptées par les pouvoirs publics. L'approvisionnement des éleveurs en poussins, dans le cadre de cette nouvelle convention, a débuté dès aujourd'hui, dans l'objectif de garantir la stabilité des prix des viandes blanches durant le mois de Ramadhan prochain, a-t-il ajouté. De son côté, M. Benchaïba a salué cette convention, estimant qu'elle permettra d'assurer la disponibilité des matières premières nécessaires tout au long de l'année, de stabiliser l'activité de la filière avicole et de garantir une production suffisante. Selon lui, cette dynamique devrait se traduire par des prix maîtrisés, qui ne dépasseront pas 350 DA le kilogramme de poulet durant le mois de Ramadhan.

Selma Dey

● Intelligence artificielle

Près de 1000 porteurs de projets réunis au salon national de l'IA

Près d'un millier de jeunes porteurs de projets innovants prendront part au salon national de l'intelligence artificielle et de l'entrepreneuriat, qui s'ouvrira à partir de mardi au pôle scientifique et technologique Chahid Abdelhafid Ihaddaden, à Sidi Abdellah (Alger), selon un communiqué de l'Observatoire national de la société civile. Organisé par la fondation Rencontre des jeunes d'Algérie, en partenariat avec le ministère de la Jeunesse et en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, ce salon s'inscrit dans le cadre du soutien à l'innovation, de la promotion de l'économie numérique et du renforcement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes. L'événement vient clore les activités du projet national Jeunes UP, placé sous le slogan : «Une jeunesse qui innove, une nation qui prospère». À ce titre, il rassemblera près de 1000 jeunes porteurs de projets innovants issus de différentes wilayas du pays. Le salon sera également marqué par l'organisation d'une exposition nationale regroupant 100 projets innovants. Ces projets ont été sélectionnés, selon des critères rigoureux par des jurys de wilaya composés d'enseignants universitaires, d'experts, de spécialistes et d'entrepreneurs, garantissant ainsi la qualité et la pertinence des initiatives présentées. S'étendant jusqu'à jeudi prochain, le programme prévoit aussi l'organisation d'un hackathon national réunissant 300 jeunes. Ces derniers seront appelés à rivaliser pour développer des solutions technologiques et entrepreneuriales innovantes, faisant de ce rendez-vous un espace dynamique de valorisation des capacités de la jeunesse algérienne, de promotion de l'innovation et de soutien à l'économie de la connaissance.

Abdallah M.

Dédoulement de la RN 77 entre Jijel et Kaous Lancement cette année des travaux

Des travaux de dédoublement de la route nationale N° 77 sur sa section reliant les villes de Jijel et de Kaous devraient être lancés en 2026, a indiqué, le directeur des Travaux publics, Slimane Khelafa. Destiné à faciliter et à fluidifier la circulation automobile sur ce tronçon très fréquenté de la RN 77, ce dédoublement permettra également de faire la jonction avec la bretelle d'accès à la pénétrante autoroutière Djen Djen (Jijel)-El Eulma (Sétif), a précisé le responsable. M. Khelafa a également fait savoir, dans le même contexte, qu'une consultation a été lancée en début de semaine, et publiée sur les journaux nationaux, relative à l'étude technique de ce projet de dédoublement sur huit kilomètres. Pour rappel, plusieurs projets représentant un investissement public de plus de 7 milliards de dinars, ont été inscrits, au titre de l'exercice 2026, à l'indicatif du secteur des Travaux publics de la wilaya de Jijel.



Mise en service de plusieurs établissements scolaires

Plusieurs établissements scolaires des trois paliers de l'enseignement sont entrés en service lundi, dans la wilaya de Jijel, a-t-on appris auprès du directeur local de l'Éducation, Saâd Kisra. Le secteur de l'Éducation a connu avant-hier la mise en service au profit des trois paliers de l'enseignement de nouveaux établissements scolaires et d'autres de remplacement. Il s'agit de trois groupes scolaires nouveaux du primaire dans les communes de Chahna, Emir Abdelkader et Jijel, de deux CEM à Jijel et El Kennar Nouchfi et d'un lycée à Djimla, selon la même source. Ces établissements dont certains réalisés dans «un court délai», conformément aux normes permettront de réduire le nombre moyen d'élèves par classe et éviteront aux écoliers de longs déplacements de sorte à favoriser une «meilleure assimilation en classe», selon le même responsable. Le secteur de l'Éducation a connu depuis le début de l'année scolaire 2025-2026 l'entrée en exploitation de cinq groupes scolaires, 4 CEM et 2 lycées et d'autres établissements actuellement en cours de réalisation seront réceptionnés et mis en service au cours de la prochaine année scolaire 2026-2027, selon M. Kisra.

Islam Chiheb

Batna

Réception du projet d'extension de la station de traitement des eaux du barrage Koudiet Lemdour durant le 2^e trimestre 2026

La réception du projet d'extension de la station de traitement des eaux du barrage Koudiet Lemdour, situé dans la commune de Timgad (wilaya de Batna), est prévue durant le 2^e trimestre 2026, a-t-on appris auprès du directeur de l'unité locale de l'Algérienne des eaux (ADE). Mohamed Bouchaour a précisé que ce projet initié par l'ADE permettra à terme de traiter une quantité supplémentaire d'eau estimée à 56 500 m³/jour de sorte à porter le volume d'eau produit quotidiennement en vue de l'approvisionnement des

habitants des deux wilayas de Batna et de Khenchela de 113 000 à 169 500 m³. Il permettra également, a-t-il ajouté, de renforcer l'approvisionnement des villes et d'augmenter les quotas quotidiens d'eau de certaines communes à l'instar d'Aïn Touta qui verra son quota passer de 8000 à 16 000 m³/jour. L'ADE a mobilisé dans le cadre du programme centralisé une enveloppe financière de 2,07 milliards DA pour le projet d'extension de la station de traitement des eaux du barrage Koudiet Lemdour en vue d'améliorer

l'approvisionnement en eau à travers les quatre galeries alimentant les villes de Batna et une partie de la wilaya voisine de Khenchela. Le wali de Batna, Riadh Benahmed a insisté lors de sa dernière visite à ce projet sur la nécessité de respecter les délais de réalisation et avait donné des instructions à l'entreprise de réalisation pour renforcer ses chantiers et le réceptionner dans les plus proches délais au regard de son importance pour l'amélioration du service d'alimentation en eau.

Constantine

Près de 74 millions de dinars consacrés à divers projets forestiers



Une enveloppe financière de près de 74 millions DA, a été allouée, à la wilaya de Constantine, au titre de l'exercice 2026, destinée au secteur des forêts, a-t-on appris auprès des services de la Conservation des forêts. Ce montant servira à la réalisation de divers projets visant à lutter contre les feux de forêts à l'instar d'une nouvelle opération liée à l'aménagement des pistes forestières sur 15,8 km, ciblant les sites forestiers de Megheroual, dans la commune d'Ibn Ziad, Guetoucha (Zighoud-Youcef), H'maida (Benbadis) et une partie de la forêt de Djebel Ouahch, a précisé le chargé d'information et de communication de la Conservation des forêts, Ali Zegrour. Destinés aussi à consolider le cadre de vie des habitants des zones rurales et montagneuses, les projets programmés dont les études techniques ont été entamées, concernent également l'aménagement des pistes rurales sur une distance de +11,5 km répartis sur les mechtas de

Lerdjahou relevant de la commune de Beni H'midène et de Draâ Nagua, dans la commune de Benbadis. Il est prévu dans le même cadre, a encore noté M. Zegrour, l'ouverture et l'aménagement des tranchées pare-feu sur une distance de 15 km à la forêt de Bouzefzat, dans la commune de Zighoud-Youcef ainsi qu'une partie de la zone forestière de Draâ Nagua, soulignant qu'un projet consistant en la réhabilitation du poste vigie de la forêt d'El M'ridj (El Khroub), est en voie de lancement. La zone forestière de Safsafa dans la commune de Beni H'midène, connaîtra, d'autre part, la réalisation des travaux de correction torrentielle de 1500 m³, a révélé la même source, indiquant qu'une nouvelle source d'eau, sera aménagée au lieu-dit Kef Leghbar, situé sur les hauteurs de Djebel Ouahch, au chef-lieu de wilaya. Il est à rappeler que la wilaya de Constantine dispose d'une surface forestière de près de 28 074 hectares, soit 12 % de sa superficie globale.

Un projet de dédoublement du chemin de wilaya reliant les villes d'Ali-Mendjeli et d'Aïn Smara

La wilaya de Constantine a bénéficié au titre de l'exercice 2026, d'un projet de réalisation du dédoublement du chemin de wilaya (CW) 101, reliant la circonscription administrative d'Ali-Mendjeli à la commune d'Aïn Smara, a-t-on appris, auprès des services de la wilaya. Une enveloppe financière de plus d'un milliard de dinars a été mobilisée pour transformer l'infrastructure actuelle en double

voie, a précisé la cellule de communication de la wilaya. Ce chemin connaît un trafic quotidien moyen dépassant les 25 000 véhicules, a ajouté la même source. L'opération s'inscrit dans le cadre des efforts déployés visant à conférer davantage de sécurité et de fluidité à cet axe routier en l'adaptant à l'augmentation du trafic et aux besoins de mobilité des habitants de la région sud-est de

Constantine. Il convient de noter que le CW 101 joue un rôle stratégique dans les échanges entre la circonscription administrative d'Ali-Mendjeli et la commune d'Aïn Smara, ainsi qu'avec les zones périurbaines limitrophes, en plus de sa fonction dépassant la simple desserte locale, car il constitue un accès alternatif vers l'autoroute Est-ouest.

M. E. H.

Khenchela

43 nouveaux établissements scolaires opérationnels dès la prochaine rentrée des classes

Pas moins de 43 établissements scolaires relevant des trois paliers de l'enseignement seront opérationnels, dans la wilaya de Khenchela, dès la prochaine rentrée des classes, a indiqué, le directeur des Equipements publics, Abdelouahab Boudib. Le responsable a précisé, qu'il s'agit, en l'occurrence, de trois lycées dans les communes de

Khenchela, de Babar et de Chelia, de 11 collèges d'enseignement moyen (CEM) dans les communes de Khenchela, d'El Hamma, Taouzianet, d'El Ouldja, de Bouhmama, de Babar, de Chelia et d'El Mahmel, ainsi que de 13 groupes scolaires et 4 demi-pensions dans les communes de M'sara, de Yabous, d'Ouled Rechache et de

Khenchela, en plus de 4 unités de dépistage et de suivi sanitaire (UDS) et de 8 cantines scolaires dans plusieurs communes. M. Boudib a ajouté que la rentrée scolaire 2026-2027 sera également marquée par la mise en service de 52 classes d'extension dans les différents cycles de l'enseignement. La direction des Equipements

publics a programmé, pour cette semaine, des visites pour le suivi des projets devant être réceptionnés l'été prochain, et insistera auprès des entreprises de réalisation sur le renforcement des chantiers en main-d'œuvre et en matériel afin de dynamiser davantage le rythme des travaux, a conclu le responsable.

Infos de Tiaret

Le secteur des forêts bénéficie de sept nouveaux projets cette année

Le secteur des forêts de la wilaya de Tiaret a bénéficié de sept projets au titre de l'année 2026, visant la protection et le développement du couvert forestier, a-t-on appris auprès de la Conservation des forêts.

La chargée de la communication, Naïma Semmar, a précisé que ces projets s'inscrivent dans le cadre du programme d'investissement de l'Etat pour l'année en cours, indiquant qu'ils seront «lancés dès l'achèvement des procédures contractuelles». Ces projets portent, notamment, sur l'aménagement de pistes forestières endommagées sur une distance de 12 km, l'aménagement de pare-feu sur 16 km, ainsi que la réalisation d'un nombre important de points d'eau. Il est également prévu l'ouverture de nouvelles pistes forestières sur 26 km et la réalisation de tranchées pare-feu sur 15 km à travers plusieurs communes disposant d'un important couvert forestier, contribuant ainsi à la protection des forêts. Mme Semmar a ajouté que de vastes opérations de surveillance et de nettoyage des forêts touchées par les incendies seront engagées, en plus de la lutte contre la maladie à l'origine du dépérissement des arbres forestiers, à travers l'abattage des arbres atteints, afin de limiter la propagation de la maladie, en préparation des opérations de reboisement. Par ailleurs, 12 000 mètres carrés de zones riveraines des plans d'eau seront aménagées par la correction des cours d'eau, en vue de leur reboisement lors des prochaines saisons.

Des sessions d'initiation aux rituels du Hadj au profit des lauréats de la saison 1447 de l'hégire

Les services de la direction des Affaires religieuses et des Wakfs de la wilaya de Tiaret ont entamé, récemment, l'organisation de sessions d'initiation et d'enseignement des rituels du Hadj au profit des personnes retenues pour l'accomplissement de ce pilier de l'Islam, a-t-on appris, auprès du directeur du secteur, Hadj Ghoul qui a également précisé que ces sessions d'initiation aux rituels du 5^e pilier de l'Islam sont organisées, conformément au programme arrêté par le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, en coordination avec l'Office national du Hadj et de la Omra, au profit des pèlerins retenus pour l'accomplissement du



Hadj au titre de la saison 1447 de l'hégire, correspondant à l'année 2026. Les concernés bénéficient de deux séances pédagogiques par semaine au niveau des mosquées centrales relevant de 13 daïras, tandis que les pèlerins de la daïra de Meghila suivent ces cours d'initiation à la mosquée de la daïra de Dahmouni, en raison de leur nombre réduit. Les pèlerins reçoivent des cours théoriques sur les différents rites à accomplir, tels que Ettalbia, le Tawaf autour de la Sainte Kaaba, le Sa'i entre Safa et Marwa, le stationnement

à Arafat, entre autres, appuyés par des applications pratiques visant à éviter les erreurs lors de l'accomplissement du rite. Ces cours, qui se poursuivront jusqu'au départ du premier groupe de pèlerins vers les Lieux Saints, sont encadrés par 35 imams, lesquels veillent également à sensibiliser les pèlerins à la nécessité d'adopter le bon comportement afin d'être de dignes ambassadeurs de l'Algérie.

Mancer T.

Oran

Ouverture de plus de 1400 postes d'enseignants dans les trois paliers

Le secteur de l'Éducation de la wilaya d'Oran sera renforcé par plus de 1440 postes d'enseignants dans différentes matières, répartis sur les trois paliers de l'enseignement, a indiqué, lundi, le directeur de l'Éducation de la wilaya, Abdelkader Oubelaïd. Le responsable a indiqué que ces postes se répartissent entre 441 postes d'enseignants du cycle primai-

re, 673 postes pour le cycle moyen et 331 postes pour le cycle secondaire, dans diverses disciplines, notamment la langue arabe, la langue française, la langue anglaise, les mathématiques et autres matières. Il a ajouté que le concours de recrutement, qui sera organisé ultérieurement, se déroulera sur la base des diplômes. Les opérations d'inscription, d'étude des dossiers et

d'annonce des résultats se feront via la plateforme numérique du ministère de l'Éducation nationale. Par ailleurs, l'année scolaire en cours 2025/2026 a connu l'intégration de 3170 enseignants contractuels dans le grade d'enseignant stagiaire, toutes matières confondues et dans les trois cycles d'enseignement. Plus de 50 postes d'enseignants ont également été ouverts au profit

des diplômés des écoles supérieures des enseignants, en plus de 212 postes d'enseignants au titre de la rentrée scolaire au niveau de la wilaya. Le secteur de l'Éducation dans la wilaya d'Oran compte actuellement plus de 21 000 enseignants dans les trois cycles d'enseignement, ainsi qu'environ 10 000 agents administratifs.

L'EHU du 1^{er}-Novembre-1954 prochainement doté d'une unité de congélation des cellules souches

L'EHU 1^{er}-Novembre-1954 d'Oran sera prochainement doté d'une nouvelle unité de congélation des cellules souches, un équipement de pointe destiné à renforcer la recherche biomédicale et à améliorer les traitements dans le domaine de la médecine régénérative, a-t-on appris auprès du directeur de cet établissement, Rabah Bar. Cette unité est fin prête et sera inaugurée, prochainement, a-t-il indiqué, ajoutant qu'elle représente une avancée significative dans la prise en charge des pathologies lourdes et des traitements innovants. La nouvelle unité, qui sera équipée des dernières technologies en matière de cryoconservation, permettra de préserver les cellules souches dans des condi-

tions optimales, en garantissant leur viabilité pour de futures applications médicales, a-t-il expliqué. La cryoconservation, un processus qui consiste à congeler et stocker les cellules à très basse température, est essentielle dans le domaine des thérapies cellulaires. Elle permet de conserver ces cellules pendant des années, voire des décennies, tout en maintenant leur potentiel thérapeutique intact, a souligné M. Bar, ajoutant qu'il serait possible de congeler les cellules souches des malades pour y recourir longtemps plus tard, dans le cas où leur cas se dégrade. «Cette acquisition est une étape clé pour l'EHU d'Oran, car elle nous permet de participer activement au développement de trai-

tements innovants dans des domaines tels que la médecine régénérative, la réparation tissulaire et la thérapie génique», a déclaré le Pr Rabah Bar. Le directeur de l'EHU d'Oran a également fait savoir que son établissement sera doté d'un robot chirurgical permettant aux chirurgiens de réaliser des interventions plus précises et moins invasives, réduisant ainsi les risques pour les patients et favorisant une récupération plus rapide. L'appel d'offre a été lancé pour cette acquisition, qui s'inscrit dans le cadre de la modernisation des équipements médicaux de l'hôpital et de l'optimisation de la qualité des soins.

Kaddour L.

Saïda

Plus de 17 400 logements et aides financières pour l'habitat rural distribués entre 2020-2025

La wilaya de Saïda a procédé à la distribution de 17 471 logements, toutes formules confondues, ainsi que l'octroi d'aides financières destinées à l'habitat rural, durant le quinquennat 2020-2025. Ces programmes englobent 8527 logements publics locatifs (LPL), 790 logements promotionnels aidés (LPA), 803 lots de terrains sociaux destinés

à l'auto-construction, 1072 logements de la formule location-vente (AADL), 666 logements promotionnels libres (LPL), en plus de 5613 aides financières accordées pour la construction rurale à travers les différentes communes de la wilaya. Pour la réalisation de ces programmes de logement dans la wilaya de Saïda, une enveloppe financière

globale estimée à 30 milliards de dinars a été consacrée. Par ailleurs, les travaux de réalisation de 6650 logements publics locatifs se poursuivent dans la ville de Saïda, a indiqué la même source. La réalisation de ce programme, situé au niveau du nouveau pôle urbain de la zone d'Aïn Zerga, à la sortie Est du chef-lieu de la wilaya, est super-

visée par l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI). La wilaya de Saïda enregistre un programme global de logements, toutes formules confondues, dépassant 60 000 unités, dont près de 50 000 logements ont déjà été réceptionnés, tandis que les unités restantes sont en cours de réalisation.

El Bayadh

De nouveaux projets de développement de proximité dans la commune de Kef Lahmar

La commune de Kef Lahmar, dans la wilaya d'El Bayadh, a bénéficié de plusieurs projets de développement de proximité visant à améliorer le cadre de vie des citoyens, a-t-on appris, lundi, auprès du président de l'Assemblée populaire communale (P/APC), Tahar Aïdi.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre du programme de soutien au développement économique et social pour l'année 2026. Ces projets comprennent l'aménagement et la réalisation de trottoirs le long de la rue principale de la commune, qui longe la route nationale N° 6A, ainsi que l'aménagement du quartier Riyadh et le traitement des points noirs du réseau d'assainissement dans les quartiers El-Wiam et Al Qods, en plus de la programmation de la réalisation d'une infrastructure technique dans le quartier Al Qods. M. Aïdi a indiqué que les procédures administratives pour le démarrage de ces projets ont été entamées, récemment, soulignant que les travaux devront débuter prochainement. Il a ajouté que la commune a connu, au cours de l'année écoulée, plusieurs opérations de développement, notamment l'aménagement des quartiers El-Wiam, En-Nasr et Al Qods, la création d'un jardin public dans le quartier Al Qods, l'installation de huit stations de bus, ainsi que

quatre kiosques dans les espaces publics pour offrir des espaces commerciaux aux jeunes. En matière de logement, la commune a bénéficié d'un quota de 400 lots sociaux, dont les listes des bénéficiaires ont été publiées le 1^{er} novembre dernier. Les services de la direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction (DUAC) procéderont, cette année, à la réalisation de ces lots et à leur raccordement aux réseaux de base, afin de permettre aux bénéficiaires d'entamer la construction de leurs logements. Par ailleurs, la commune a annoncé, en novembre dernier, la liste des bénéficiaires d'un quota de 230 aides à la construction rurale groupée réparties sur cinq sites, en attendant que les bénéficiaires entament la construction de leurs maisons après la finalisation des procédures administratives nécessaires. Dans un autre registre, les travaux de réalisation d'une école primaire dans la commune se poursuivent et devront être réceptionnés au cours de cette année.



El Menéa

Plus 15,6 milliards de dinars d'investissements pour renforcer les réseaux d'électricité et de gaz en 2025

Les investissements affectés au renforcement des réseaux d'électricité et de gaz naturel dans la wilaya d'El Menéa pour l'année 2025 ont dépassé 15,6 milliards de DA, a-t-on appris lundi auprès de la direction locale de distribution relevant de la Société nationale de l'électricité et du gaz (Sonelgaz). Ces investissements ont pour objectif d'améliorer le service public en garantissant un approvisionnement énergétique continu, notamment face à l'extension du tissu urbain et au développement de l'activité agricole dans la wilaya, a-t-on souligné.

Dans cette optique, une enveloppe de 500 millions de DA a été allouée par la Sonelgaz à des projets concernant le renforcement, la sécurisation du réseau électrique et l'optimisation des performances des installations, et ce, afin d'assurer un approvisionnement stable et de réduire les coupures de courant particulièrement durant la période estivale. Concernant le raccordement au réseau d'électricité, un montant conséquent estimé à 15 milliards de DA a été consacré, dont environ 90 pc de ce budget sont destinés à l'électrification agricole, en

raison de la forte hausse de la demande liée au développement des investissements, notamment dans les cultures stratégiques. S'agissant du réseau de gaz naturel, 100 millions de DA ont été dégagés dans le but d'étendre la couverture de cette énergie vitale, contribuant ainsi à améliorer les conditions de vie des habitants. Ces projets traduisent l'engagement de Sonelgaz à accompagner le développement urbain et agricole, de fournir un service public.

Hadj M.

Béchar

La SNTF prévoit deux dessertes quotidiennes de voyageurs Béchar-Tindouf

La Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) assurera, prochainement, deux dessertes quotidiennes de voyageurs sur la ligne Béchar-Tindouf, a annoncé, lundi à Béchar, son directeur général, Adj Bouaouni. La SNTF mettra en œuvre ces dessertes ferroviaires quotidiennes Béchar-Tindouf dès l'inauguration officielle de ce gigantesque projet ferroviaire, long de 950 km, dont le tracé traverse les wilayas de Béchar, Beni-Abbès et Tindouf, a-t-il précisé en marge de sa visite à Béchar consacrée au suivi

des travaux de réhabilitation et de modernisation de la gare ferroviaire du chef-lieu de wilaya. Cette gare servira également de point de relais pour les voyageurs en provenance de Tindouf et d'autres zones du Sud-Ouest du pays concernées par le tracé de ce mégaprojet ferroviaire, à l'instar de la gare de Tabelbala, située dans la wilaya de Beni Abbès, où les passagers pourront bénéficier de correspondances ferroviaires vers d'autres villes du Nord du pays, a-t-il expliqué. Le directeur général de la SNTF a

souligné que les travaux en cours concernant la réhabilitation et la modernisation de la gare de Béchar s'inscrivent dans le cadre d'un programme national prévoyant des interventions similaires dans 90 gares de voyageurs à travers le réseau ferroviaire national. Ce projet vise principalement à améliorer les conditions d'accueil et de transit des usagers. Selon le même responsable, des sections entières de ces gares, y compris celle de Béchar, seront entièrement modernisées, afin de mieux répondre aux

attentes des voyageurs et des opérateurs du transport. L'accent sera mis sur la qualité des services, ainsi que sur la création d'espaces adaptés à l'accueil, au repos et au transit dans des conditions optimales, a-t-il ajouté. A noter que la SNTF assure, à partir de la gare de Béchar, une desserte quotidienne aller-retour Béchar-Oran, sur une distance de 700 km, ainsi que deux dessertes quotidiennes Béchar-Abadla, sur un trajet de 100 km, selon des responsables locaux de la SNTF.

Ouled Djellal

Plus de 2100 postes de formation professionnelle pour la session de février prochain

Le secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels propose, pour la session de février prochain à Ouled Djellal, 2132 postes de formation, a indiqué, lundi, le directeur local du secteur, Tahar Talbi. Le même responsable a précisé à l'APS que cette session, pour laquelle les inscriptions ont récemment été ouvertes dans les établissements de formation, 200 places pédagogiques pour la formation en présentiel et 202 postes d'apprentissage dont 60 postes destinés aux détenus de l'établissement de rééducation dans les spécialités la «menuiserie», la «menuiserie aluminium et plastique (PVC)» et la «couture». Les nouvelles offres de formation comprennent également 1730 postes de formation qualifiante, dont 850 postes réservés aux bénéficiaires de l'allocation chômage, 35 postes pour les femmes au foyer, ainsi que 560 postes pour les détenus de l'établissement de rééducation, selon la même

source. Le répertoire des postes de formation sera renforcé, dès la session de février prochain, par 4 nouvelles spécialités, à savoir «l'électromécanique», «l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques», «le moulage et le béton» et «le design de jardins», qui devraient fournir une main-d'œuvre spécialisée et qualifiée répondant aux besoins du marché du travail, selon M. Talbi. Par ailleurs, dans le cadre de la préparation de la nouvelle rentrée du secteur, les services concernés ont initié des campagnes de sensibilisation et des «portes ouvertes» sur le secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels pour faire connaître les différentes spécialités et les offres de formation disponibles, tout en sensibilisant les jeunes à l'importance de la formation et à l'obtention d'un certificat de qualification comme étape essentielle pour entrer dans le monde du travail.

Touggourt

Des projets prometteurs renforcent le tissu industriel de la wilaya

Des projets d'investissement prometteurs sont lancés dans la wilaya de Touggourt et sont susceptibles d'y renforcer le tissu industriel et économique, a-t-on appris lundi auprès des services de la wilaya. Parmi ces projets, lancés en réalisation dernièrement, le plus en vue est celui de la fabrication de pneumatiques pour véhicules lourds et légers, avec une capacité de production annuelle de plus de cinq millions d'unités. Projeté dans le cadre d'un partenariat algéro-chinois, pour un coût de 27 milliards de DA, ce projet offrira une capacité de production annuelle de deux millions de pneus pour véhicules lourds et trois millions d'unités pour véhicules légers. Une assiette foncière de 20 hectares, dans la zone industrielle de Témachine, a été réservée à ce projet appelé à générer plus de 1700 emplois à son entrée en phase de production. Parmi les autres projets d'investissement, un complexe touristique de 600 lits devant créer 370 emplois, un complexe industriel de fabrication de pylônes d'électricité en béton, ainsi qu'un projet d'unité de fabrication de pièces de rechange automobiles, d'une capacité de production de 1000 unités/an. Dans le cadre de l'encouragement de l'investissement productif dans la wilaya, douze projets ont bénéficié de facilitations et de levée de contraintes, de sorte à renforcer le tissu industriel de la wilaya qui recense actuellement plus de 2200 petites et moyennes entreprises, opérant dans divers segments, dont l'agro-alimentaire, l'énergie, les hydrocarbures, la métallurgie et les services

K. F.

Khenchela

Aménagement d'un jardin archéologique au musée public national des Frères Martyrs Boulaâziz

Un jardin archéologique sera «bientôt» ouvert au public dans l'espace extérieur du musée public national des Frères Martyrs Boulaâziz, à Khenchela, a déclaré, le directeur de la culture et des arts, Mohamed El Alouani.

La réalisation et l'aménagement de ce jardin archéologique, accessible «dans les tout prochains jours», s'inscrit dans le cadre d'efforts déployés localement à l'effet de valoriser davantage le patrimoine culturel et civilisationnel de la région, a précisé le même responsable. M. El Alouani a ajouté que cet espace archéologique permettra de découvrir un éventail de 78 artefacts variés dont des stèles votives (pierres gravées ou sculptées vouées à des divinités anciennes), des stèles funéraires, des panneaux décoratifs, des éléments architectoniques (murs, colonnes, fragments d'escaliers remplissant des fonctions techniques et esthétiques), remontant à plusieurs ères historiques, notamment les périodes romaines, romaine tardive et numide. Des pièces, a encore souligné le directeur de la Culture, «représentant des preuves matérielles de la

succession de plusieurs civilisations, à travers les âges, et mettant en valeur la spécificité culturelle locale à travers les symboles et les inscriptions uniques qui les distinguent». Le même responsable a également indiqué que la plupart des pièces archéologiques qui orneront le jardin archéologique ont été acheminées au musée après avoir été récupérées par les autorités judiciaires et sécuritaires dans le cadre de la lutte contre le commerce et le trafic d'antiquités. La création de cet espace archéologique devrait valoriser le patrimoine culturel et historique de la région, renforcer la prise de conscience quant à sa valeur et constituer une destination culturelle et touristique ouverte aux visiteurs, ainsi qu'un espace scientifique pour les étudiants et les chercheurs dans le domaine, a conclu M. El Alouani.

M. Taous



Célébration de Yennayer à Tizi-Ouzou

Les vedettes d'Alhane wa Chabab font sensation !

À l'occasion de Yennayer 2976, la direction de la Culture et des Arts de la wilaya de Tizi-Ouzou, en collaboration avec la Maison de la culture Mouloud-Mammeri, organise un spectacle artistique mettant en lumière de jeunes talents de la scène musicale algérienne, notamment des candidates ainsi que la grande gagnante de la 9^e édition de l'émission «Alhan wa chabab» – L'École, Zina Larab. Le concert s'est tenu hier, à partir de 14h00. Pour rappel, Zina Larab avait reçu son trophée «Le micro d'or» des mains de Marcel Khalifa et d'Aït Menguellet, excusez du peu. Elle devancera Ismahane Menacer et Imad-Eddine Gnaoua, respectivement deuxième et troisième lauréats. Emission emblématique créée en 1975 par la télévision algérienne, «Alhane wa Chabab», s'est distinguée cette année. Elle a organisé, le prime final de sa 9^e édition, dans le cadre de la double célébration du 63^e anni-

versaire du recouvrement de la souveraineté nationale sur la Radio et la Télévision algériennes (28 octobre 1962) et du 71^e anniversaire du déclenchement de la Guerre de Libération nationale, le 1^{er} Novembre 1954. Devant un public nombreux, la lauréate avait exprimé sa grande joie de «vivre ce rêve magnifique», en présence de plusieurs vedettes de la chanson algérienne ainsi que des membres du jury présidé par Bahdja Rahal, qui a salué «le talent et la maîtrise» des jeunes concurrents. Pour rappel, étalée sur une dizaine de semaines, l'Ecole Alhane wa chabab, dans son élan compétitif, a réuni vingt jeunes talents de différentes régions d'Algérie, sélectionnés à l'issue d'épreuves éliminatoires ayant attiré près de 3000 candidats à travers le pays. Les trois finalistes se sont investis dans des duos avec des chanteurs de renom, que le public a longtemps

applaudis : Cheb Anouar avec Imad-Eddine Gnaoua (Ouargla), Lamia Aït Amara avec Ismahane Menacer (Tizi-Ouzou) et Hamidou avec Zina Larab, avant de voir les trois candidats donner la réplique au grand Lounis Aït Menguellet qui a interprété une de ses célèbres pièces, *Telt Yyam*. L'ensemble des 20 qualifiés à l'Ecole «Alhane wa chabab» ont repris ensemble, plusieurs chansons du genre a variété algérienne dans la richesse et la diversité de ses genres musicaux, alternées par quelques autres reprises de chansons orientales célèbres et d'autres tableaux commémoratifs. C'est ainsi qu'une petite dramaturgie théâtrale, conçue par le directeur artistique d'Alhane wa chabab, Amer Bahloul, a marqué la double célébration du 63^e anniversaire du recouvrement de la souveraineté nationale sur la Radio et la Télévision algériennes et le 71^e anniversaire du déclenche-

ment de la Guerre de Libération nationale. Les vingt animateurs de la 9^e édition d'Alhan wa chabab, se sont transformés, le temps de cette belle mise en scène, en de brillants comédiens, entourant la grande Lydia Larini, un bel exemple à suivre en la matière et le poète Yacine Ouabed déclamant Hanni, Hanni ya Hennana, une de ses odes saisissantes sur la bravoure des Algériens et l'amour indéfectible qu'ils vouent à leur chère patrie l'Algérie. Cette énième édition d'Alhane wa chabab a revêtu cette année un air de fête, autrement plus professionnel. La candidate vedette Zina Larab est au centre des regards aujourd'hui. Un programme arétorique lui est destiné aujourd'hui, à l'image de Miss France et ce n'est que mérité pour cette artiste de se voir connaître davantage et se produire un peu partout, maintenant que la scène n'est plus un secret pour elle...

Festival algérien du couscous

La deuxième édition du 15 au 17 janvier à Alger



Le festival algérien du couscous se tiendra pour sa 2^e édition à Alger du 15 au 17 janvier courant, notamment à Riad El Feth et à la Grande Poste, sous le slo-

gan : «Le couscous nous rassemble». Cet événement célébrera la diversité régionale du couscous algérien, avec des démonstrations culinaires, des concours

et la mise en avant du savoir-faire ancestral, suite au classement de ce plat par l'Unesco. L'objectif de ce festival consiste à valoriser le couscous, ses différentes préparations et sa place dans l'identité culturelle algérienne. Le festival algérien du couscous revient ainsi officiellement pour sa deuxième édition, du 15 au 17 janvier 2026 à Alger. Cet événement mettra à l'honneur l'un des mets les plats emblématiques du patrimoine culinaire algérien, reconnu pour sa richesse, sa diversité et ses ancrages culturels profonds. Cette nouvelle édition proposera trois jours d'animation, de démonstrations culinaires, de rencontres avec des artisans, de dégustations et d'activités dédiées à la valorisation du couscous sous toutes ses formes, des plus traditionnelles aux plus créatives. Le public est invité à découvrir un programme marqué par la mise en avant des savoir-faire régionaux, la transmission des traditions gastronomiques et la célébration d'un symbole majeur de l'identité algérienne. Ce festival s'inscrit, pour rappel, dans le cadre de la célébration des 5 ans du classement du couscous par l'Unesco comme patrimoine immatériel de l'humanité.

Théâtre régional Chebah-El-Mekki de Biskra

Des spectacles de théâtre durant le mois de janvier

Le programme du théâtre régional Chebah-El-Mekki de Biskra propose pour le mois de janvier un cocktail de spectacles de théâtre et artistiques, a-t-on appris auprès de son directeur, Ahmed Khoussa. Le même responsable a précisé qu'un riche programme de spectacles théâtraux et artistiques d'artistes et de troupes de Biskra et d'autres wilayas est prévu à l'intention du public durant le mois de janvier. Pour les enfants, ce programme propose, notamment la pièce *Kawthar oua el-louane* de la troupe «Lueur d'espoir» d'El Kantra, le show *Kids zone* du théâtre régional de Biskra, la générale de la nouvelle pièce de ce même théâtre intitulée : «La cité des vœux» et le spectacle «*El Hakaouati*». Le public aura rendez-vous également avec la pièce *la colère du Bey* produite par le théâtre régional de Biskra, le forum culturel «El Halka» et une exposition «bribes de lumière» des toiles du plasticien Mustapha Ghedjati. Un atelier d'initiation à l'art du comédien est également prévu outre de multiples activités spéciales de célébration du Nouvel An amazigh Yennayer (12 janvier), notamment de mise en valeur du patrimoine culturel algérien avec l'association de plusieurs troupes et associations culturelles locales, a ajouté M. Khoussa. Le théâtre régional Chebah-El-Mekki de Biskra accueille des pièces des troupes nationales et produit régulièrement des œuvres théâtrales dont la dernière est la pièce *la colère du Bey*.

Vous marchez «comme ça» ? Votre cœur pourrait en payer le prix



S'il y a une forme d'exercice simple et accessible à tous, il s'agit bien de la marche. Des chercheurs ont récemment indiqué dans une étude que la marche rapide pourrait être bénéfique pour diminuer les anomalies du rythme cardiaque. Des chercheurs de l'Université d'Harvard, aux États-Unis, ont créé un tissu cardiaque humain intégrant une puce associée à des capteurs. Imprimé en 3D, l'ensemble permet de simuler des dysfonctionnements et d'analyser l'efficacité et les conséquences d'un traitement médical sur la durée. D'après les chercheurs, il serait alors essentiel d'identifier les facteurs de risque modifiables pour éviter les conséquences néfastes sur la santé. Pas moins de 420 925 participants de la UK Biobank ont fourni des informations aux chercheurs sur leur vitesse de marche et le temps passé à marcher à différents rythmes était disponible pour 81 956 d'entre eux. Au total, 6,5% des participants avaient un rythme lent avec une vitesse inférieure à 4,8 km/h, 53% avaient un rythme moyen avec une vitesse comprise entre 4,8 et 6,4 km/h et 41% avaient un rythme rapide avec une vitesse supérieure à 6,4%. Les résultats de l'étude publiée dans la revue *BMJ Heart* et dirigée

par le professeur Jill Pell de l'Université de Glasgow ont révélé que les «marcheurs moyens» étaient 35% moins susceptibles de développer des anomalies du rythme cardiaque sur une période d'environ 13 ans que les «marcheurs lents». Les «marcheurs rapides» avaient, eux, 43% de risques en moins que ceux évoluant à une vitesse lente. En revanche, les études sont observationnelles et ne permettent pas de prouver une relation directe de cause à effet. L'étude aurait d'ailleurs été limitée par le fait que ce sont les participants eux-mêmes qui ont estimé leur temps de marche (certains pouvaient alors se tromper involontairement). D'autant plus que l'âge moyen était de 55 ans et 97% étaient blancs, ce qui signifie que l'étude ne représentait pas un large éventail d'âges et d'origines ethniques. Toujours est-il que les chercheurs ont déclaré : «Cette découverte est biologiquement plausible car des études épidémiologiques cumulatives ont montré que le rythme de marche est inversement associé à des facteurs métaboliques qui, à leur tour, sont associés au risque d'arythmie». Un espoir de trouver un remède simple qui réduirait les risques cardiaques.

Avant la mémoire, la bouche Ce signal précoce d'Alzheimer que la science explore

Une découverte troublante lie la maladie d'Alzheimer à une bactérie présente dans nos bouches. Des chercheurs ont identifié *Porphyromonas gingivalis*, responsable des maladies gingivales, dans le cerveau de patients atteints d'Alzheimer. Cette piste infectieuse pourrait réformer notre compréhension de cette maladie neurodégénérative dévastatrice. Ce sont des microbes. Ils sont tout petits et on les confond assez facilement. Pourtant, bactéries et virus sont deux choses bien différentes. Et pour lutter efficacement contre ceux qui provoquent des maladies, mieux vaut les identifier clairement.

La maladie d'Alzheimer pourrait être bien plus qu'une simple dégénérescence cérébrale. Depuis plusieurs années, une hypothèse gagne du terrain dans la communauté scientifique : et si Alzheimer était en réalité une infection ? Une étude publiée en 2019, dans *Science Advances*, a dévoilé des résultats particulièrement intrigants, pointant vers une source inattendue : notre cavité buccale. Cette découverte ouvre de nouvelles perspectives thérapeutiques dans un domaine où aucun traitement significatif n'a émergé depuis plus de quinze ans.

L'équipe dirigée par Jan Potempa, microbiologiste à l'Université de Louisville, a fait une découverte majeure en identifiant la présence de *Porphyromonas gingivalis* dans le cerveau de personnes décédées d'Alzheimer. Cette bactérie, principalement connue comme l'agent pathogène responsable des maladies parodontales chroniques, semble capable de franchir la barrière hémato-encéphalique pour coloniser notre cerveau. Des expériences complémentaires menées sur des souris ont renforcé cette hypothèse. Après avoir infecté oralement ces rongeurs avec *P. gingivalis*, les

chercheurs ont observé une colonisation bactérienne du cerveau, accompagnée d'une augmentation significative de la production de protéines bêta-amyloïdes, ces substances collantes caractéristiques de la maladie d'Alzheimer. Cette recherche, coordonnée par la start-up pharmaceutique Cortexyme cofondée par Stephen Dominy, ne prétend pas apporter une preuve définitive, mais elle constitue l'indice le plus solide à ce jour d'un lien causal entre cette bactérie et la maladie d'Alzheimer.

Des enzymes toxiques révélatrices

Au-delà de la présence bactérienne, l'équipe a identifié des enzymes toxiques appelées «gingipain» sécrétées par *P. gingivalis* dans le cerveau des patients Alzheimer. Ces enzymes étaient corrélées à deux marqueurs distincts de la maladie : la protéine tau et une protéine marqueur nommée ubiquitine. La découverte la plus troublante fut peut-être la présence de ces gingipain toxiques dans le cerveau de personnes décédées n'ayant jamais reçu de diagnostic d'Alzheimer. Ce fait pourrait constituer un élément crucial, suggérant que ces individus auraient potentiellement développé la maladie s'ils avaient vécu plus longtemps. Cette observation répond également à une question fondamentale qui persistait jusqu'alors : la maladie parodontale cause-t-elle Alzheimer ou est-ce la démence qui entraîne une mauvaise hygiène bucco-dentaire ? Les chercheurs affirment que «l'infection cérébrale par *P. gingivalis* n'est pas le résultat de soins dentaires déficients suite à l'apparition de la démence, mais un événement précoce pouvant expliquer la pathologie observée chez des individus d'âge moyen avant le déclin cognitif».

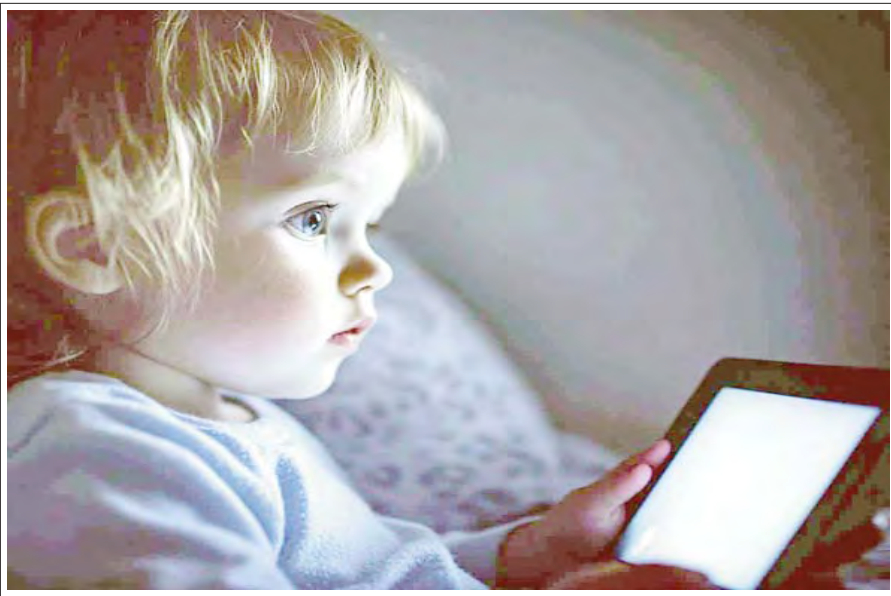


Une piste thérapeutique prometteuse

L'étude ne s'est pas arrêtée au diagnostic. Les chercheurs ont également testé un composé appelé COR388, développé par Cortexyme, qui a montré des résultats encourageants chez les souris. Ce composé a permis de réduire la charge bactérienne d'une infection cérébrale établie par *P. gingivalis*, tout en diminuant la production de bêta-amyloïde et la neuroinflammation. David Reynolds, directeur scientifique d'Alzheimer's Research, a souligné l'importance d'examiner toutes les approches possibles face à l'absence de nouveaux

traitements depuis plus de quinze ans. Cette découverte pourrait transformer notre approche de la prévention et du traitement de la maladie d'Alzheimer, en plaçant l'hygiène bucco-dentaire au premier plan des stratégies préventives. Elle rappelle également l'importance des soins dentaires réguliers, non seulement pour notre santé buccale, mais potentiellement aussi pour la protection de notre cerveau contre cette maladie dévastatrice. La route vers un traitement efficace reste longue, mais cette piste infectieuse pourrait bien constituer le chaînon manquant dans notre compréhension de l'Alzheimer.

Écrans avant 2 ans : une étude alerte sur des effets durables sur le cerveau



Regarder des dessins animés dès le plus jeune âge ne serait pas anodin. Une étude récente montre en effet que l'exposition aux écrans avant 2 ans pourrait modifier le développement du cerveau, avec des conséquences possibles sur la prise de décision et l'anxiété à l'adolescence. Les écrans

font aujourd'hui partie du quotidien des familles. Pourtant, les images animées qui fascinent les tout-petits pourraient laisser des traces bien plus durables qu'on ne l'imaginait. Des chercheurs singapouriens alertent en effet sur les effets possibles d'une exposition trop précoce aux

écrans, avant même l'âge de deux ans, sur le développement du cerveau, avec des répercussions observables jusqu'à l'adolescence. Cette étude, publiée dans la revue *eBioMedicine* ce 29 décembre, s'appuie sur le suivi de 168 enfants dans le cadre du programme GUSTO (Growing Up in Singapore Towards healthy Outcomes). Pendant plus de dix ans, les chercheurs de l'A*STAR Institute for Human Development and Potential et de la NUS Yong Loo Lin School of Medicine ont observé l'évolution de ces enfants, en réalisant, notamment des examens d'imagerie cérébrale à 4,5 ans, 6 ans et 7,5 ans. Résultat : chez les enfants très exposés aux écrans avant l'âge de deux ans, certaines zones du cerveau semblent mûrir plus vite que la normale. Les réseaux liés à la vision et au contrôle cognitif se développent de manière accélérée, comme s'ils s'adaptaient trop tôt à une stimulation sensorielle intense.

Quand le cerveau va trop vite au détriment de la réflexion

Selon le Dr Huang Pei, premier auteur de l'étude, cette maturation précoce correspond à une forme de «spécialisation» du cerveau. Le problème, expliquent les chercheurs, est que ce développement rapide peut se faire au détriment de connexions essentielles à la pensée complexe et à la flexibilité mentale. Concrètement, ces enfants présentent vers 8 ans et demi des temps de réponse plus lents lors de tests cognitifs. Une lenteur qui n'est pas anodine : à 13 ans, elle est

associée à davantage de signes d'anxiété. Autrement dit, une exposition excessive aux écrans très tôt dans la vie pourrait influencer la manière dont un adolescent prend des décisions ou gère ses émotions.

Les deux premières années, une période clé

Les chercheurs tiennent toutefois à nuancer : tous les écrans ne se valent pas, et surtout, toutes les périodes de l'enfance ne sont pas aussi sensibles. L'étude montre que l'exposition aux écrans à 3 ou 4 ans n'entraîne pas les mêmes effets négatifs sur le développement cérébral. Cela confirme ce que de nombreux spécialistes répètent aux parents : les deux premières années de vie sont cruciales. Le cerveau y est particulièrement malléable, mais aussi plus vulnérable aux stimulations excessives.

Lire ensemble pour protéger le cerveau

La bonne nouvelle, c'est qu'il existe des leviers simples pour limiter ces effets. Les chercheurs soulignent, notamment l'importance de l'engagement parental, et en particulier de la lecture partagée. Une autre étude, publiée en 2024 dans la revue *Psychological Medicine*, montre que les enfants à qui l'on lisait régulièrement des histoires vers l'âge de trois ans présentaient moins de modifications cérébrales associées aux écrans. Pour la professeure Tan Ai Peng, responsable de l'étude, le message est clair : «Limiter les écrans avant deux ans est essentiel, mais l'interaction avec les parents comme parler, lire ou jouer, a aussi un effet protecteur majeur.»

Palestine

L'armée sioniste s'empare de 47 hectares de terres à Jénine et à Naplouse

La Commission de résistance au Mur et aux colonies a rapporté que les forces de l'occupation sionistes ont saisi 47 hectares de terrain appartenant aux villes de Fandaqumiya et Silat ad-Dhahr, dans le gouvernorat de Jénine, et à Burqa, dans le gouvernorat de Naplouse en Palestine occupée.

Cette saisie a été effectuée dans le cadre de l'extension d'un ordre militaire émis par l'occupant sioniste le mois dernier, a précisé la même source dans un communiqué cité mardi par l'agence de presse Wafa. La Commission a expliqué que l'ordre militaire prévoyait l'expropriation d'un total de 503 hectares de terrain dans ces trois villes afin de construire une route reliant les colonies de «Homesh et Sanur», évacuées en 2005. Et de poursuivre que l'armée sioniste a saisi lundi 47 hectares supplémentaires de terrain dans les villes susmentionnées afin d'ajouter de nouveaux tronçons à la route prévue, située à l'ouest de Fandaqumiya et Silat ad-Dhahr et au nord de Burqa. La même source a indiqué également que les forces d'occupation ont récemment ciblé la région nord de la Cisjordanie, en particulier Tubas et Jénine, avec un grand nombre d'ordres de saisie de terres à des fins militaires, atteignant 23 ordres militaires, afin d'établir une infrastructure militaire qui ouvre la voie au retour en masse des colonies dans la région. Par ailleurs, la Commission de résistance au mur et aux colonies a fait savoir, dans son communiqué de presse, que les forces d'occupation ont émis 90 ordres à des fins militaires en 2025, dont 24 ont conduit à la création de zones tampons autour des colonies, 52 dans le but de paver des routes au profit des colons, 5 ordres visant à établir des clôtures et des murs de barbelés, et 9 autres ordres pour établir et étendre des sites militaires et autres.

Destruction de 150 oliviers appartenant aux Palestiniens lors d'attaques de colons sionistes à El-Khalil

Des colons sionistes ont déraciné et vandalisé, lundi, près de 150 oliviers dans la région de Masafer Yatta, au sud d'El-Khalil en Cisjordanie occupée, rapporte l'agence de presse palestinienne Wafa. Citant le militant

Osama Makhmara, Wafa indique que les agressions menées par des colons contre les terres agricoles de Masafer Yatta connaissent une escalade en termes de fréquence et de violence. Ces attaques s'inscrivent, selon lui, dans le cadre des tentatives visant à s'emparer des terres au profit de l'expansion coloniale, après l'expulsion forcée de leurs propriétaires. Makhmara a précisé que les agriculteurs du hameau de Khirbet Al-Tabban ont été surpris par la destruction et le saccage de plus de 150 oliviers et la découpe de sections de la clôture entourant la parcelle. Il a également signalé que des groupes de colons armés, venus de différents avant-postes coloniaux de la région, mènent des incursions nocturnes provocatrices, au cours desquelles ils s'en prennent aux citoyens et saccagent leurs biens, en particulier les terres agricoles éloignées des habitations.

L'Association de la presse étrangère fustige la décision de l'entité sioniste d'interdire tout accès à Ghaza

L'Association de la presse étrangère à Al Qods occupée (FPA) a exprimé mardi sa profonde déception face à la dernière décision de l'entité sioniste de leur interdire tout accès à la bande de Ghaza, en proie à des agressions sionistes continues. L'entité sioniste «a décidé une fois de plus de nous enfermer», a dénoncé dans un communiqué la FPA, affirmant qu'«elle est en train de préparer un recours rapide pour mettre fin à la violation continue de la liberté de la presse et du droit du public à l'information». Elle a rappelé que depuis le début de l'agression sioniste contre Ghaza, le 7 octobre 2023, les autorités de l'entité sioniste «n'ont autorisé l'entrée de journalistes étrangers que sous étroite escorte de son armée et avec des restrictions ne permettant pas un travail journalistique indépendant».



L'UE appelle l'entité sioniste à autoriser les ONG internationales à opérer à Ghaza

L'Union européenne (UE) a appelé, mardi, l'entité sioniste à autoriser les ONG internationales à acheminer une aide vitale aux Palestiniens, avertissant que l'aide ne pourra pas atteindre l'ampleur nécessaire à Ghaza sans leur présence. De hauts responsables de l'UE ont souligné que la situation humanitaire à Ghaza continue de se détériorer, alors que les conditions hivernales s'installent et que les agences d'aide font face à des restrictions entravant leur capacité d'action. Dans une déclaration conjointe, la cheffe de la diplomatie européenne, Kaja Kallas, ainsi que les commissaires Hadja Lahbib et Dubravka Suica, ont indiqué que les Palestiniens de Ghaza font face à des conditions de plus en plus difficiles, marquées par

de fortes pluies, la baisse des températures et l'absence d'abris sûrs. Selon les responsables européens, le Conseil européen a souligné l'urgence de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire vers Ghaza. La déclaration conjointe indique, en outre, que l'UE exhorte l'entité sioniste «à autoriser les ONG internationales à opérer et à fournir une aide vitale aux civils dans le besoin en Palestine». Les responsables ont averti que les restrictions imposées aux organisations internationales d'aide auraient de graves conséquences. «Sans ces ONG internationales, l'aide humanitaire ne peut pas être fournie à l'échelle nécessaire pour éviter de nouvelles pertes de vies humaines à Ghaza», souligne le texte. L'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza a fait 71 391 martyrs et 171 279 blessés, en majorité des femmes et des enfants, depuis le 7 octobre 2023, selon le dernier bilan provisoire des autorités sanitaires palestiniennes.

Liban Le président libanais condamne les agressions sionistes continues contre son pays

Le président libanais, Joseph Aoun, a condamné les attaques sionistes qui ont ciblé mardi à l'aube plusieurs villes dont Saida, dans le sud du Liban, soulignant que ces attaques visent à contrecarrer tous les efforts pour mettre fin à l'escalade dans le pays. Le président Aoun a déclaré que «les attaques continues (de l'entité sioniste) contre le Liban visent à contrecarrer tous les efforts déployés aux niveaux local, régional et international pour mettre fin à l'escalade (sioniste) en cours, malgré la coopération du Liban à ces efforts à différents niveaux et du Liban». Le président libanais a renouvelé son appel à la communauté internationale pour qu'elle intervienne efficacement afin de mettre fin aux attaques continues de l'entité sioniste contre le Liban et de permettre au comité les mesures adoptées par le gouvernement libanais pour étendre son autorité sur la région méridionale «Mécanisme» d'accomplir les tâches qui lui sont confiées avec l'accord des parties concernées et le soutien international.

Somalie

Le président somalien préside une réunion d'urgence du Conseil des ministres sur la souveraineté et l'unité territoriale

Le président de la Somalie, Hassan Sheikh Mohamoud, a présidé, lundi, une réunion d'urgence du Conseil des ministres somalien, au cours de laquelle plusieurs questions ont été examinées, notamment la souveraineté et l'unité territoriale. Parmi les questions examinées, figuraient en priorité la souveraineté et l'unité territoriale de la République somalienne, les opérations militaires en cours contre les ter-

roristes Shebab, ainsi que les succès enregistrés lors des élections des conseils locaux dans la région de Banadir, a précisé l'Agence nationale de presse somalienne. Selon la même source, le président somalien a proposé, lors de la réunion, que «le gouvernement concentre ses efforts sur la protection de la souveraineté du pays et accélère la mise en œuvre des activités relevant des priorités nationales».

Soudan

Une attaque de drone fait dix morts au Kordofan-Nord

Une frappe de drone sur la ville soudanaise d'El-Obeid, capitale de l'Etat du Kordofan-Nord, a tué, lundi, 10 personnes, dont 7 enfants, a indiqué une source médicale. La frappe avait touché une maison dans le centre de cette ville, contrôlée par l'armée, mais assiégée par des Forces de soutien rapide (FSR). Depuis la mi-décembre, plus de 11 000 personnes ont fui les régions du Kordofan-Sud et Kordofan-Nord «en raison d'une recrudescence des violences», selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le conflit au Soudan a fait plusieurs dizaines de milliers de morts, déraciné des millions de personnes et provoqué ce que l'ONU qualifie de «pire crise humanitaire au monde». Les différentes tentatives de médiation pour mettre fin aux combats ont échoué.

Venezuela

L'AG de l'ONU met l'accent sur le respect de la Charte de l'ONU et du droit international



Le respect de la Charte de l'ONU et du droit international est le fondement de l'ordre international, a déclaré lundi soir la présidente de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), Annalena Baerbock, dans un communiqué concernant la situation au Venezuela. «La Charte de l'ONU n'est pas facultative, elle constitue notre cadre directeur, en temps de paix comme en temps de crise, comme c'est le cas aujourd'hui au Venezuela, où la situation a culminé avec l'intervention militaire des Etats-Unis», a souligné la présidente de l'AGNU dans son communiqué. Et de préciser que «l'article 2 de la Charte de l'ONU stipule clairement que tous les membres des Nations unies s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, ou de toute autre manière incompatible avec les buts de l'ONU». «Un monde pacifique, sûr et juste pour tous n'est possible que si la primauté du droit prévaut sur la loi du plus fort», a-t-elle poursuivi.

Le groupe A3 au Conseil de sécurité appelle les parties concernées à faire preuve de «retenue»

Le groupe des A3 au Conseil de sécurité (Somalie, République démocratique du Congo et Liberia) a appelé, lundi à New York,

toutes les parties au Venezuela et au niveau internationale à faire preuve de «retenue» suite aux derniers événements ayant eu lieu dans ce pays. «Il est essentiel pour toutes les parties, aussi bien au Venezuela qu'au niveau de l'ensemble de la communauté internationale, de faire preuve de retenue et d'agir en toute responsabilité», a déclaré Lewis Brown, représentant permanent du Liberia à l'Organisation des Nations unies (ONU), qui s'exprimait au nom du groupe. Il s'agit de «défendre le droit international en évitant toute mesure susceptible d'aggraver les tensions et d'hypothéquer la stabilité régionale», a insisté le diplomate qui intervenait lors d'une réunion du Conseil de sécurité consacrée aux derniers développements au Venezuela. «Les A3 font part de leur solidarité avec le peuple du Venezuela et réitèrent l'engagement de l'Union africaine en faveur de la paix, de la stabilité et du respect mutuel entre nations et régions», a-t-il ajouté. Il a signalé que les A3 demeuraient «déterminés à défendre les principes fondamentaux du droit international dont le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats comme le prévoit la Charte des Nations unies et ce, dans l'intérêt de la stabilité régionale et de la paix internationale». «La situation complexe au Venezuela nécessite des efforts globaux, inclusifs ainsi que (des actions) au niveau national.

Ukraine

Le sommet des alliés à Paris aspire à un cessez-le-feu supervisé par Washington

Emmanuel Macron a accueillie, hier à Paris, une nouvelle réunion de la coalition des volontaires de l'Ukraine, en présence du président ukrainien Volodymyr Zelensky. Les Etats-Unis «superviseront» la surveillance d'un cessez-le-feu et les Européens y contribueront, selon un projet de déclaration. L'entourage du Président français Emmanuel Macron présente cette nouvelle réunion comme l'aboutissement des efforts engagés il y a envi-

ron un an, après l'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche, pour éviter que les Etats-Unis ne «lâchent l'Ukraine». Les chefs d'Etat et de gouvernement alliés de Kiev, ainsi que les représentants américains Steve Witkoff et Jared Kushner prennent part aux discussions pour s'entendre sur les moyens d'assurer la sécurité de l'Ukraine en cas de cessez-le-feu avec la Russie.

Ahsene Saaid



EN Hadj Moussa, l'ambition d'un joueur prêt à marquer la CAN

À l'approche d'une nouvelle échéance majeure sur la scène continentale, Anis Hadj Moussa affiche une détermination claire et assumée.

Le joueur ne se cache pas :

Cette Coupe d'Afrique des Nations représente pour lui bien plus qu'un simple tournoi. C'est une occasion de s'affirmer, de s'inscrire dans la durée et, surtout, de laisser une empreinte durable. «J'ai l'ambition de laisser ma marque dans cette Coupe d'Afrique», affirme-t-il sans détour. Une déclaration qui résume l'état d'esprit d'un joueur conscient de l'importance du rendez-vous, mais aussi confiant dans sa progression personnelle. Hadj Moussa arrive à la compétition avec un atout non négligeable : du temps de jeu régulier en club. Une continuité qui, à ce niveau, fait souvent la différence.

Une préparation axée sur l'intensité

Dans un tournoi aussi exigeant que la CAN, le rythme est souvent impitoyable. Matches rapprochés, intensité physique élevée, pression populaire et médiatique : seuls les joueurs parfaitement préparés peuvent tirer leur épingle du jeu. Le joueur de Feyenoord en est conscient et insiste sur le travail effectué en amont. «J'ai obtenu beaucoup de temps de jeu avec mon équipe, et je me suis préparé à

des matchs de haute intensité», explique-t-il. Cette préparation apparaît comme un élément central de sa confiance actuelle. Elle lui permet d'aborder la compétition avec sérénité, mais aussi avec l'assurance d'être prêt à répondre aux exigences du plus haut niveau africain.

Le défi congolais en ligne de mire

Parmi les rencontres attendues, celle d'hier face au Congo occupe déjà une place particulière dans l'esprit du joueur. Le respect est présent, mais il n'est pas synonyme de crainte. «Je suis très enthousiaste d'affronter le Congo. C'est une équipe très forte», reconnaît-il. Une analyse lucide, qui souligne la qualité de l'adversaire et l'importance du défi à venir. Mais Hadj Moussa va plus loin, affichant une confiance collective assumée. «Je pense que nous avons de meilleurs joueurs, et nous n'irons pas là-bas en étant relâchés.» Cette phrase traduit une mentalité conquérante, tout en rappelant l'importance de l'engagement et de la concentration. Dans une compétition où les surprises sont fréquentes, la moindre suffisance peut se payer cher. Entre ambition individuelle et responsabilité collective Hadj Moussa nourrit des ambitions personnelles, celles-ci s'inscrivent clairement dans un projet collectif. Loin de toute posture individualiste, son



discours met en avant la force du groupe et la nécessité d'aborder chaque match avec sérieux. Son objectif est clair : contribuer, par ses performances, à faire avancer

son équipe le plus loin possible dans la compétition. Laisser une «empreinte», oui, mais au service d'un collectif et d'un rêve partagé.

RD Congo Une équipe en pleine ascension



Les deux sélections ne se sont rencontrées que six fois depuis 1965 et la RDC n'a jamais battu son rival algérien. Ce duel est le premier sous l'ère de Sébastien Desabre. L'entraîneur français affirme qu'il s'agit «d'un duel qui s'annonce, serré, indécis, entre deux équipes qui ont des arguments collectifs et individuels, avec des caractéristiques différentes. Nous avons beaucoup

de respect pour l'Algérie, mais on se concentre davantage sur nous», a-t-il affirmé. Lors de sa supervision de l'EN face à la Guinée équatoriale, le coach du RD Congo n'a pas eu ce qu'il voulait. «C'était une équipe remaniée, sans plusieurs titulaires, je n'ai pas appris grand-chose à cette occasion. Avec mon staff technique, nous connaissons très bien l'Algérie,

même si c'est la première fois que nous allons l'affronter depuis que je suis en RDC», a-t-il expliqué avant d'ajouter : «Le profil de l'Algérie est celui d'une formation technique, joueuse, qui aime attaquer, avec des joueurs de grande qualité. C'est une des meilleures sélections africaines». Pour lui, cette affiche s'annonce comme l'une des plus relevées de ce stade de la compétition. Les Verts devront se tenir sur leurs gardes. Doté d'un impressionnant impact physique, la RD Congo affiche également une maturité tactique et une qualité technique qui la reprochent des grandes références africaines. Organisation rigoureuse, intensité dans les duels, projection rapide vers l'avant et efficacité dans les transitions : autant d'atouts qui font d'elle une équipe difficile à manœuvrer. Pour rappel, la RD Congo a réussi à damer le pion aux grosses cylindrées du continent à l'image du Cameroun, le Nigéria et tenu en échec dernièrement le Sénégal. Loin d'être un simple outsider, le team congolais s'impose aujourd'hui comme l'un des collectifs les plus solides et les plus complets du tournoi avec les Wan-Bissaka et Musawako qui apportent vitesse, puissance et expérience à cette redoutable sélection sans pour autant oublier Gaël Kakut, considéré comme l'atout offensif.

Ligue 2 amateur : US Biskra L'entraîneur Aziz Abbas remercié

L'Union sportive de Biskra, leader du groupe Centre-Est du Championnat de Ligue 2, a annoncé lundi la résiliation à l'amiable du contrat de son entraîneur Aziz Abbas, à la suite des deux dernières défaites concédées en championnat. «Officiellement, il a été procédé à la résiliation du contrat liant l'entraîneur Aziz Abbas à l'Union sportive de Biskra, et ce, d'un commun accord entre les deux parties», a indiqué le club dans un communiqué, publié sur ses réseaux sociaux. La même source a précisé que «le conseil d'administration de la société sportive de l'US Biskra tient à adresser ses sincères remerciements et sa profonde reconnaissance à l'entraîneur Aziz Abbas pour les efforts fournis et le grand professionnalisme dont il a fait preuve tout au long de la période durant laquelle il a dirigé la barre technique de l'équipe, tout en lui souhaitant plein succès dans la suite de sa carrière». Le communiqué ajoute que «le conseil d'administration étudie actuellement les différentes options disponibles pour lui trouver un successeur, l'identité du nouvel entraîneur devant être annoncée dans les prochaines heures». Pour rappel, l'US Biskra a été sacrée championne d'hiver du groupe Centre-Est avec un total de 33 points, devançant de deux longueurs son poursuivant direct, le CA Batna (31 pts). Le club biskri restait toutefois sur deux revers consécutifs face au CR Beni Thour (1-0) et à l'US Chaouia (2-0).

Tour des Ziban 2026 de cyclisme La compétition reportée au 5-7 février prochain

L'édition 2026 du Tour Cycliste des Ziban, initialement prévue du 29 au 31 janvier courant dans la wilaya de Biskra, a été finalement reportée au week-end du 5-7 février 2026, pour des raisons liées à l'aspect organisationnel, a-t-on appris hier auprès des organisateurs. La précédente édition s'était déroulée du 31 janvier 2024 au 1^{er} février 2025, avec la participation de 88 coureurs, représentant 17 clubs algériens. Le coureur Oussama-Abdallah Mimouni, du club «Madar» l'avait remporté, devant El Khassib Sassane (Mouloudia d'Alger) et Mohamed Daïd, du club de Guerrara (Ghardaïa). Le Tour Cycliste des Ziban est organisé par la Ligue locale de cyclisme, en collaboration avec la Fédération algérienne (FAC) et la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) de la wilaya de Biskra.

Tournoi national Open «Yennayer 2976» des jeux d'échecs La commune de Chéraga accueille la manifestation le 12 janvier

Un tournoi national Open «Yennayer 2976» de jeux d'échecs en cadence rapide se tiendra dimanche prochain à la salle omnisports Aït El Hadj-Saïd dans la commune de Chéraga (Alger), a annoncé la Fédération algérienne des échecs. Cette manifestation sportive et intellectuelle, organisée par la ligue de wilaya des échecs d'Alger en collaboration avec la Fédération algérienne des échecs, s'inscrit dans le cadre des festivités célébrant le Nouvel An amazigh (Yennayer 2976). Plus de 90 joueurs d'échecs, représentant plusieurs wilayas du pays, sont attendus à cette compétition, ajoute la même source. Le tournoi se déroulera, selon le système suisse en sept rondes, en cadence rapide de 15 minutes par joueur avec un ajout de dix secondes par coup joué. La direction de l'open national sera assurée par l'arbitre international Yacef Maria.

CAN 2025 (1/8^e de finale) : Algérie 1 – RDC 0 (ap)

Boulbina au bout du suspense...

Que ce fut dur, mais savoureux à la fin. L'équipe nationale franchit difficilement l'obstacle congolais, mais encore une fois elle prouve toute sa valeur. L'inattendu Boulbina est sorti de nulle part pour endosser le costume de héros. Il n'oubliera pas cette soirée, nous non plus...

La tension était palpable bien avant le début de la rencontre entre l'Algérie et la RDC, hier à Rabat, pour le compte des huitièmes de finale de la CAN. Une affiche alléchante disputée dans un stade rempli où les supporters se sont fait entendre avant même le coup d'envoi. Une partie indécise entre deux des meilleures équipes du tournoi. Il fallait attendre une riche empoignade avec beaucoup d'engagement de part et d'autre.

Pour ce match, le coach national a aligné son équipe classique, la même avec laquelle il a évolué face au Soudan, lors de la phase des poules, à un élément près. Maza, ayant gagné ses galons de titulaire à part entière, a remplacé Bounedjah dans le onze de départ. Du coup, Amoura a occupé le poste d'attaquant de pointe tout en permutant avec ses coéquipiers. Une fois de plus, Petkovic comptait sur la mobilité de ses poulains et les transitions rapides entre les lignes pour surprendre l'adversaire.

Dès le départ, les Verts se sont montrés les plus entreprenants affichant une grande envie de faire la différence. Ils ont monopolisé le ballon, multipliant les tentatives sur les côtés sans toutefois se montrer très dangereux face à la solide défense congolaise. Les Léopards, pour leur part, ont dû attendre la 25' pour sortir de leur coquille, auparavant ils étaient privés de ballon, obtenant un corner sur lequel ils ont failli faire mouche, la tête de l'ancien défenseur de Manchester United, Tuanzebe, est passée à côté des bois gardés par Luca Zidane. Les poulains de Desabre, l'ex-coach de la JS Saoura, se montraient dangereux seulement sur les balles arrêtées. Il fallait s'en méfier. Mais les Algériens poursuivaient leur travail de sape en pressant le plus haut possible en dominant les débats dans l'entrejeu, même si la lutte y était acharnée. La possession était largement algérienne, mais le score n'a pas évolué jusqu'au coup de sifflet de l'arbitre égyptien Mohamed Maârouf, mettant un terme à la première période très disputée, mais pauvre en occasions franches. Cela dit, les camarades de Mahrez ont été les plus en vue. Ils auraient peut-être pu bénéficier d'un penalty à la 12' suite à une faute sur Amoura dans la surface de réparation sur laquelle il a perdu sa chaussure au contact avec Moutoussamy. Durant la pause, on se demandait qui allait céder le premier, alors que les fans de l'équipe nationale poussaient dans les tribunes en donnant de la voix.

On prend les mêmes et on recommence. Les deux coaches ont décidé de reconduire les mêmes joueurs pour le début de la seconde période, mais dès la 50', Bennacer sentant une gêne derrière la cuisse, a dû laisser sa place à Abdelli. Même si le jeu était quelque peu heurté, il n'y avait pas d'animosité sur le terrain entre les 22 acteurs. La physio-



nomie en deuxième mi-temps ne changea pas énormément par rapport à la première manche, avec toutefois un jeu plus équilibré, les congolais ne se laissaient pas dominer, mais toujours est-il, les occasions se faisaient rares. Toutes les incursions se brisaient sur des défenses qui veillaient au grain et bien en place. Il fallait exploiter la moindre faille, la moindre ouverture pour faire la différence. Mais celle-ci tardait à venir, mais au fil des minutes les Verts ont repris leur ascendant sur l'adversaire. C'était le temps des changements pour Petkovic en incorporant à la 70' Hadj Moussa et Belaid à la place de Mahrez et d'Ait Nouri. Du coup, Bensebaini s'est décalé sur le flanc gauche de la défense, laissant sa place dans l'axe au rentrant Belaid. La qualification allait se jouer sur un détail, sur une erreur ? Il y avait une grande tension de part et d'autre, les deux équipes se neutralisaient parfaitement. L'entrée du baroudeur Bounedjah à la place de Maza (83') allait-elle changer quelque chose ? C'était peut-être le facteur x, car jusque-là les Verts avaient joué sans avant-centre attiré. Lors des dernières minutes du match, au moment où les Algériens ont eu quelques belles opportunités mal négociées, Mandi a sauvé les siens d'un but certain dégageant le ballon de la tête en corner, alors que l'attaquant congo-

lais s'apprêtait à le reprendre à bout portant. Direction la prolongation ! Les deux protagonistes n'ont pas pu se départager durant les 90' (0 - 0). La demi-heure supplémentaire allait-elle être décisive ? Après une telle débauche d'énergie sur le plan physique, mais aussi mental, les organismes sont forcément diminués, mais aucune équipe ne voulait céder du terrain. Les Congolais se montraient intraitables en défense, alors que Amoura et consorts échouaient chaque fois dans la dernière passe. Un scénario frustrant, mais prévisible, d'autant que les Verts ont eu les meilleures occasions durant la prolongation. La fin de la rencontre a été un véritable ascenseur émotionnel. Le coach a eu le flair de faire entrer Boulbina dans les dernières minutes. Un joker de luxe qui s'est transformé en héros en délivrant tout un pays. À une minute de la fin de la rencontre, Abdelli lance Zerrouki qui sert à son tour Boulbina sur l'aile gauche. L'ailier, après un petit crochet, envoie une frappe splendide qui va se loger en pleine lucarne de Lionel M'Pasi, complètement battu. L'équipe la plus méritante s'est qualifiée, les Verts n'ont pas volé leur victoire, même si cela a été pénible pour les nerfs. Ils donnent rendez-vous au Nigeria en quarts de finale.

Ali Nezlioui

Le FBI s'invite au Maroc pour Algérie-RDC !

Le match Algérie-RDC sera marqué par la présence du FBI, en visite au Maroc en pleine CAN-2025. Selon la presse locale, l'illustre agence américaine FBI est au Maroc du 4 au 6 janvier. Objectif ? Toucher du doigt le modèle de sécurisation chérifien en pleine CAN-2025 au royaume (du 21 décembre au 18 janvier), et possiblement en prendre la graine à l'approche de la Coupe du Monde 2026 prévue aux Etats-Unis, au Canada et au Mexique du 11 juin au 19 juillet prochains. Déjà présente lors de Maroc-Tanzanie (1-0), dimanche au Stade Prince Moulay Abdellah de Rabat, la délégation américaine assistera à Algérie-RDC ce mardi dans le cadre de l'avant-dernier huitième de finale de la CAN-2025. Sous l'égide de la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN), l'idée est d'offrir l'expertise américaine en matière de

sécurisation des événements sportifs internationaux. On pense au déploiement des unités de terrain, contrôle, à la vidéosurveillance, l'exploitation des drones ou encore à la coordination numérique via les centres de commandement fixes et mobiles. Alors qu'un grand nombre d'étrangers sont attendus en Amérique l'été prochain, il s'agit pour le FBI de s'outiller également en termes de coopération avec les services de sécurité originaires des différents pays qualifiés. Si les Etats-Unis sont rompus à l'organisation des événements sportifs de grande envergure sur leur sol, à l'exemple du Super Bowl qui a lieu chaque année, ils n'ont plus abrité de phase finale de Coupe du Monde depuis 1994. Cette démarche illustre leur haute estime pour le modèle marocain.

Bessa N.

Écran géant à Alger pour suivre le match Algérie – RDC

Hier le match du huitième de finale de la Coupe d'Afrique des Nations 2025 opposant la sélection nationale algérienne à la République démocratique du Congo a été diffusé sur écran géant à la place Riyad El-Feth à Alger. Cette initiative est organisée sous le parrainage de la Compagnie aérienne nationale, Air Algérie. Selon un communiqué par la compagnie, cette diffusion vise à permettre aux supporters de suivre la rencontre dans une ambiance collective et conviviale, soutenant ainsi l'équipe nationale lors de sa participation à la compétition continentale. Le match opposant les «Verts» aux Congolais débutera à 17h00, heure locale, depuis Rabat, dans le cadre du huitième de finale de la CAN-2025.

Direction nationale de l'arbitrage Plusieurs séminaires au programme pour préparer la phase retour

La Direction nationale de l'arbitrage a programmé plusieurs séminaires au profit des arbitres, répartis par catégories, dans le cadre de la préparation de la phase retour des compétitions nationales, a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel. Les arbitres du championnat Inter-Ligues ont ouvert le bal avec un premier séminaire prévu du 4 au 6 janvier à M'sila, avant de poursuivre du 7 au 8 janvier à Oran, au village méditerranéen, a-t-on souligné. Les arbitres Elite B prendront ensuite le relais avec un stage programmé du 8 au 10 janvier, également à Oran, au village méditerranéen. Enfin, un séminaire spécifique sera consacré aux jeunes talents de l'arbitrage, qui seront regroupés du 10 au 12 janvier, toujours à Oran, au village méditerranéen. Durant l'ensemble de ces stages, des tests physiques seront organisés, parallèlement à l'évaluation de la phase aller, dans l'objectif d'assurer une meilleure préparation et d'élever le niveau de performance des arbitres en vue de la seconde partie de la saison.

Judo La sélection nationale en stage de préparation en Autriche

La sélection nationale (messieurs/dames) de judo a embarqué, lundi après-midi, pour l'Autriche, où elle doit effectuer un stage de préparation du 6 au 15 janvier courant, en prévision des prochaines échéances internationales, a annoncé la Fédération algérienne (Forte d'une dizaine d'athlètes, dont Dris Messaoud, Mustapha Yasser Bouamar, Mohamed El Mehdi Lili et Belkadi Amina, la sélection nationale et son encadrement technique se sont réunis avec le président de la FAJ, Yacine Sillini, juste avant le départ en

Autriche, pour fixer les objectifs à atteindre pendant ce stage. Ce dernier sera marqué en effet par la participation d'un grand nombre d'athlètes, venus des quatre coins du monde, et la Fédération a tenu à ce que les représentants nationaux tirent le meilleur profit de cet amalgame, en progressant sur tous les plans, pour augmenter leurs chances de performance lors des grands événements sportifs à venir. Parmi eux, les Championnats d'Afrique Individuels de 2026, prévus du 24 au 25 avril prochain à Nairobi, au Kenya.



Alger	Oran	Constantine	Béchar	Ouargla
16°/8°	18°/9°	14°/2°	18°/6°	19°/7°



El Fadjr	El Dohr	El Aasr	El Maghreb	El Icha
06h29	12h54	15h28	17h47	19h14

Présidence

Le président de la République reçoit l'ambassadrice des Etats-Unis d'Amérique en Algérie

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, hier à Alger, l'ambassadrice des Etats-Unis d'Amérique en Algérie, Mme Elizabeth Moore Aubin, qui lui a rendu une visite d'adieu au terme de sa mission en Algérie.



Le ministère de la Communication ouvre le dialogue avec le monde académique

Vers des partenariats structurants pour moderniser le système médiatique national



Le ministre de la Communication, Zoheir Bouamama, a reçu au siège du ministère plusieurs responsables d'institutions universitaires et académiques, dans le cadre d'une démarche de concertation visant à renforcer les passe-

relles entre le secteur de la communication et le monde de la formation et de la recherche. Ont pris part à ces rencontres le Pr Abdelmalik Mazhoud, directeur de l'École nationale d'administration Moulay Ahmed Medeghri, le Pr Khaled Laalaoui, directeur de l'École nationale supérieure de journalisme et des sciences de l'information, le professeur Zakaria Wahbi, directeur de l'École supérieure des sciences politiques, ainsi que la Pr Malika Atoui, doyenne de la faculté des sciences de l'information et de la communication de l'Université d'Alger 3. Ces rencontres marquent le lancement d'une série de consultations que le ministère de la Communication entend élargir à d'autres acteurs du milieu universitaire, académique et professionnel. Cette initiative traduit la considération accordée par le ministre à ces institutions et à leurs cadres, reconnus pour la qualité de leurs travaux et leur contribution à la formation des compétences nationales. La démarche s'inscrit également dans la vision prônée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui appelle à une plus grande ouverture envers les compétences nationales afin de contribuer à l'élaboration et à la

concrétisation d'une stratégie globale de développement du système de l'information et de la communication en Algérie. Elle vise, par ailleurs, à instaurer une coopération durable entre le secteur de la communication et les institutions académiques et de recherche concernées, tout en explorant les opportunités de travail conjoint. Les échanges ont porté sur plusieurs axes, notamment les moyens de renforcer la coopération à travers l'organisation d'activités communes, ainsi que la contribution des établissements universitaires à l'enrichissement et à la réussite de différentes initiatives et manifestations que le ministère de la Communication prévoit d'organiser au cours de l'année en cours.

À travers cette démarche consultative, le ministère de la Communication affirme sa volonté de s'appuyer sur l'expertise académique et scientifique pour accompagner les réformes engagées, promouvoir une gouvernance moderne du secteur et jeter les bases d'un système médiatique national plus performant, en phase avec les évolutions professionnelles, technologiques et sociétales.

Malia Sahli

Politique

Ahmed Attaf reçoit Amy Pope, la directrice générale de l'OIM

Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, a reçu, ce mardi, la directrice générale de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Mme Amy Pope. Cette dernière effectue une visite officielle en Algérie. L'audience a été consacrée à l'examen des différents aspects des relations de coopération existantes entre l'Algérie et l'Organisation internationale pour les migrations, ainsi qu'à la discussion des moyens de renforcer ces relations afin d'assurer une prise en charge efficace des divers défis liés au dossier de la migration.



Hadj 1447H

Obligation pour les candidats de déclarer leur état de santé, conformément aux nouvelles conditions



Le chef de la délégation médicale de la Mission algérienne pour le Hadj (1447H-2026), Dr Mahmoud Dahmane, a souligné l'obligation pour les candidats de déclarer leur état de santé et de s'assurer qu'ils ne souffrent

d'aucune des maladies listées, conformément aux nouvelles conditions sanitaires établies par le ministère du Hadj et de l'Omra du Royaume d'Arabie saoudite. Dans une déclaration lors d'une journée de sensibili-

sation organisée par l'Office national du Pèlerinage et de la Omra (ONPO) à l'établissement hospitalier Sidi M'hamed-Bouchenafa dans la commune de Mohamed Belouizdad (Alger), le chef de la délégation médicale a appelé l'ensemble des candidats au Hadj à passer les examens médicaux et à déclarer toute maladie physique ou mentale dont ils souffrent, en se présentant aux commissions médicales dans les centres de santé des 58 wilayas. A cette occasion, le chef de la délégation a apporté des éclaircissements sur les vaccins obligatoires, notamment celui contre la méningite, désormais requis pour cette saison, sauf pour les candidats ayant accompli la Omra dans les cinq dernières années. Il a également rappelé que le certificat de vaccination contre la Covid-19 fait

partie des conditions sanitaires fixées par le ministère saoudien du Hadj et de la Omra pour cette saison, pour les pèlerins âgés de plus de 65 ans. Les maladies à déclarer cette saison comprennent : «L'insuffisance rénale nécessitant une dialyse, l'insuffisance cardiaque avancée, les maladies pulmonaires chroniques requérant une oxygénothérapie, la cirrhose hépatique avancée et les maladies neurologiques ou psychiatriques graves». Il s'agit également de «la sénilité accompagnée de démence, la grossesse durant le dernier trimestre ou les grossesses à haut risque, les maladies infectieuses actives, le cancer évolutif ou les cas soumis à des traitements intensifs». «La non-déclaration de l'une des pathologies susmentionnées expose son auteur à l'exclusion de l'accomplissement des rites du Hadj».

● Ministère de la Poste

Lancement de l'appel à candidature pour le prix de la «CESAO» du contenu numérique arabe

Le ministère de la Poste et des Télécommunications a annoncé, dans un communiqué, le lancement de l'appel à candidature pour la participation à la 5^e édition du prix «CESAO» du contenu numérique arabe pour le développement durable, invitant les intéressés à déposer leurs dossiers avant le 25 février prochain. Ce prix organisé par la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie occidentale (CESAO), en collaboration avec le World Summit Awards (WSA), est ouvert aux entreprises et aux jeunes entrepreneurs qui ont développé des applications ou des solutions numériques qui mettent en relief un impact social et économique concret sur la société, précise la même source. Pour s'informer des conditions de participation, des critères de candidature et des règles du prix, les candidats intéressés peuvent consulter la page officielle du Prix dans les deux langues arabe et anglaise, via les liens suivants :

https://www.unescwa.org/ar/events/escwa-digital-arabic-content-award-2025-2026 et https://www.unescwa.org/events/escwa-digital-arabic-content-award-2025-2026. Les candidats peuvent également déposer les dossiers de candidature exclusivement via la plateforme électronique dédiée à cet effet, au plus tard, le 25 février prochain, via le lien suivant : https://escwa.icnm.net/Signup/ESCWA-DAC2025/. Dans le cadre de la coordination et du suivi de la participation algérienne à cette édition, le ministère invite dans son communiqué les candidats à aviser ses services de leur inscription à ce Prix, via l'adresse e-mail :

dgsi@mpt.gov.dz